



**HAL**  
open science

# La métropole et ses relations extérieures ou l'impossible institutionnalisation des relations extra-métropolitaines

Pierre-Antoine Landel

## ► To cite this version:

Pierre-Antoine Landel. La métropole et ses relations extérieures ou l'impossible institutionnalisation des relations extra-métropolitaines. Daniel Bloch; Romain Lajarge. Grenoble, le pari de la métropole, Presses Universitaires de Grenoble, pp.189-203, 2015, 978-2-7061-2490-7. halshs-01384765

**HAL Id: halshs-01384765**

**<https://shs.hal.science/halshs-01384765>**

Submitted on 20 Oct 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La métropole et ses relations extérieures ou l'impossible institutionnalisation des relations extra-métropolitaines (Pierre-Antoine Landel)

*Interroger les relations entre Grenoble et les territoires environnants, c'est d'abord buter sur des batailles, des limites, des bornes, mais aussi découvrir des passages improbables et des refuges. Les promeneurs engagés au sud de Corrençon traversent un « champ de la bataille », qui rappelle l'affrontement au cours duquel l'évêque de Die fut battu par le duc de Sassenage (1410). La réserve naturelle des hauts plateaux de Chartreuse est traversée de bornages féodaux délimitant le comté de Savoie et le Dauphiné. La légende installe la foire de Beaucroissant hors de Grenoble en 1219, comme refuge après une crue dévastatrice, à la croisée de chemins reliant déjà plusieurs pôles urbains : Lyon, Grenoble, Valence, Vienne, Turin. Cette histoire longue est marquée de voies de communication, du développement d'échanges, de flux financiers, de circulations de connaissances, de transitions nécessaires à comprendre pour construire le présent.*

La modernité s'accompagne à Grenoble d'une longue histoire de l'intercommunalité<sup>1</sup>. Partant d'un espace hostile à l'urbanisation au XVII<sup>e</sup> siècle, du fait de l'inondabilité de la plaine, s'affirme au XXI<sup>e</sup> siècle une métropole originale et attractive. Si le récit n'ignore pas les tensions politiques, il souligne l'importance des organisations d'études, de programmation et d'aménagement. Outils de négociations politiques, mais aussi d'études et d'actions, elles préfigurent l'institutionnalisation de la Métro, dotée de moyens humains, financiers et organisationnels conférant au territoire une certaine forme d'autonomie. Il facilite le rapprochement entre élus, industriels et scientifiques qui seront la matrice du modèle grenoblois, à l'origine d'une forme unique et planifiée d'imbrication entre habitat, équipements publics et associatifs, zones d'activités et pôles scientifiques.

En 2014, l'affirmation de la métropole participe à la construction de la représentation selon laquelle le poids démographique serait la posture idéale pour assurer la participation à la compétition mondiale. Sa masse et son adaptabilité garantiraient sa visibilité à l'échelle internationale. Pourtant « la ville du futur pourrait ne pas ressembler aux grandes agglomérations. On pourrait penser Rhône-Alpes comme une seule ville combinant urbain et du non-urbain » s'interroge Marc Baietto<sup>2</sup>. La métropole à peine construite, se pose la redoutable question de la gouvernance des relations qu'elle pourra construire avec d'autres territoires. Se réfugiera-t-elle dans la posture de la visibilité internationale, au détriment de la fastidieuse construction de relations de qualité avec d'autres territoires ? Cette question mérite d'autant plus d'attention qu'elle s'inscrit dans la continuité d'une histoire de maillage urbain qui a fortement marqué le territoire rhônalpin.

Pour y répondre, nous étudierons d'abord le développement des relations entre les villes au travers du réseau des villes de Rhône-Alpes, puis du sillon alpin. Ils sont des révélateurs des questions auxquelles sera confrontée la future métropole. Il s'agit en particulier d'envisager l'émergence de nouvelles formes de relations, de coopérations, de solidarités, de complémentarités. À partir de ce constat, nous proposerons trois scénarios d'évolution, générateurs de réflexions sur la façon dont la métropole pourrait mieux vivre son interterritorialité.

---

<sup>1</sup> J.-F. Parent, 2002, *30 ans d'intercommunalité, histoire de la coopération intercommunale dans l'agglomération grenobloise*, Grenoble, La pensée sauvage éditions.

<sup>2</sup> Marc Baietto était conseiller général de l'Isère depuis 1989. Il est devenu vice-président du conseil général de l'Isère à partir de 2010, puis président du SCoT de la Région urbaine grenobloise de 1997 à 2014, de la Métro (communauté d'agglomération de Grenoble) de 2010 à 2014. À ces différents titres, il a joué un rôle moteur dans la construction du projet de sillon alpin.

## Le réseau des villes de Rhône-Alpes

### *Un réseau structurant*

La région Rhône-Alpes est structurée par un réseau urbain présent à tous les niveaux, organisé autour d'une capitale d'envergure relativement proche de sept autres chefs-lieux de départements. Plus de 81 % de la population régionale vit dans des villes de plus de 2 000 habitants, avec de fortes disparités entre les départements : dans l'Ain et l'Ardèche, ce sont plus de 70 % des habitants qui résident dans des communes de moins de 5 000 habitants. En 2010, Rhône-Alpes compte 16 aires urbaines de plus de 50 000 habitants, elles représentent 65 % de la population. Lyon génère un système urbain organisé avec les pôles d'équilibre de Grenoble et Saint-Étienne. Le développement des échanges frontaliers explique la montée en puissance du pôle de Genève et d'Annemasse, qui regroupe la Haute-Savoie et une partie de l'Ain<sup>3</sup>. Les communes urbaines représentent 30 % de la surface de la région, contre seulement 22 % en 1999. Cette évolution est plus marquée que celle des populations, ce qui traduit une dé-densification des tissus urbains, corrélée avec un accroissement de la population urbaine, du fait du nombre grandissant de communes de plus de 2 000 habitants.

### *Une construction politique*

Dans ce tissu dense, les villes ont cherché dès 1992 à « s'imposer comme des partenaires incontournables » dans un contexte de montée en puissance de la Région, et à s'organiser en conséquence<sup>4</sup>. En 1994, la Région a défini puis mis en œuvre les Contrats globaux de développement. En pavant totalement l'espace rhônalpin, ils en donnaient la représentation d'un espace homogène et structuré autour de pays et d'agglomérations, au sein duquel les villes recherchaient une reconnaissance spécifique. C'est dans ce contexte que s'est développé à partir de 1995, le réseau des villes, en dehors de la construction des agglomérations. Si plusieurs maires en étaient aussi présidents, ce n'était pas le cas de tous, en particulier à Grenoble, où cette situation est devenue quasiment une règle. Le réseau est une façon de rappeler la suprématie des villes centres, et leur participation aux négociations du contrat de Plan État-Région en fait des partenaires stratégiques de la construction du projet régional.

Les élections de 1995 ont marqué un net rapprochement des relations entre Lyon et Grenoble. Si Raymond Barre a imposé la stature internationale de Lyon, des coopérations ont été engagées entre les deux villes sur le plan scientifique, ainsi qu'autour des grands investissements que représentaient les aéroports et le projet du TGV Lyon-Turin. C'est autour de ces projets que s'est développée la conférence des villes centres, qui regroupe les villes de Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Valence, Chambéry, Annecy, Bourg-en-Bresse et Roanne. Les discussions aboutissent à la définition avec la Région, en 1997, d'un contrat dit de « fonctions majeures », reconnaissant aux villes un positionnement spécifique à l'échelle régionale. Les prises de position portaient sur le développement universitaire, les infrastructures de transports et la construction d'une armature urbaine, capable de s'imposer vis-à-vis de l'institution régionale. La faiblesse du réseau réside toutefois dans son invisibilité politique. S'il peut conforter la présence de « grands élus » à l'échelle régionale, il n'a que peu d'efficacité sur les stratégies locales, sauf à pouvoir organiser la conférence chez « soi »,

---

<sup>3</sup> [http://insee.fr/fr/insee\\_regions/rhone-alpes/themes/syntheses/lettre\\_analyses/01147/01147\\_zonage\\_UU.pdf](http://insee.fr/fr/insee_regions/rhone-alpes/themes/syntheses/lettre_analyses/01147/01147_zonage_UU.pdf)

<sup>4</sup> M.-Ch. Fourny, 2013, « Le réseau des villes centres de Rhône-Alpes, acteur d'une nouvelle construction du territoire régional », B. Jouve, V. Spenlehauer, P. Warin (dir.), *La région, laboratoire politique*, Paris, La Découverte.

ce qui est rare, du fait de sa tenue bisannuelle. L'engagement politique restera relatif, et ce d'autant plus, qu'il sera remis en cause à chaque élection.

Enfin, le maillage restait incomplet, voire déséquilibré. L'Ardèche n'était pas représentée, et la Loire comptait deux représentants (Saint-Étienne et Roanne). C'est ainsi qu'en 2000 a été installé, avec l'appui de la Région, le réseau des villes moyennes, qui regroupait 24 villes centres de plus de 10 000 habitants. Il se voulait complémentaire à celui des villes, afin de contribuer à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement.

### ***Une gouvernance originale***

Le fonctionnement en réseau informel non hiérarchisé ni inséré dans une structure de gestion, permet d'instaurer des habitudes de travail originales. Les dossiers thématiques sont répartis entre les villes, avec des fonds de concours alimentés par chacune d'entre elles en phase d'étude, chacune reprenant sa fonction de maître d'ouvrage au moment de la réalisation. Ce mode de fonctionnement en « chefs de file » implique fortement chacun des membres, et les insère dans des relations d'entraide, d'information et de diffusion des innovations. Il s'oppose au fonctionnement hiérarchisé et à l'approfondissement des rivalités, qui marquent souvent les relations entre les collectivités. Si la visibilité du réseau était assurée deux fois par an, au travers de l'organisation des conférences, son efficacité a aussi reposé sur la construction de liens entre les directions générales, qui déléguaient les aspects opérationnels à des sous-réseaux techniques, qui trouvaient là « des espaces d'échanges, d'entraide, voire de diffusion d'innovations » (Fourny, 2013).

Plutôt que de renforcer les polarités, le fonctionnement en réseau ambitionne d'affirmer des complémentarités et de les faire vivre. Il présente le double avantage de contribuer à structurer la Région, tout en renforçant la visibilité de chacun des pôles. Il confirme la pertinence du dispositif pensé par la DATAR en 1987, et confirmé au travers de la loi d'aménagement du territoire de 2015. Si à l'époque, la dynamique laissait penser à un élargissement vers d'autres réseaux, tels que l'arc méditerranéen, ce mouvement n'a pas eu lieu. Certes, Lyon a pu bénéficier de l'effet du réseau pour renforcer sa stature internationale, il est difficile d'établir un parallèle pour Grenoble. Le rapprochement opéré avec Lyon en 1995 a confirmé l'inscription de la ville en second rang de cette ouverture internationale, construite à l'échelle scientifique, du fait de la reconnaissance de la place motrice de Grenoble dans le champ du numérique, permettant de réguler les concurrences à l'échelle régionale et d'organiser les coopérations. C'est aussi dans d'autres réseaux tels que ceux de la coopération décentralisée où s'instaurent des partenariats solides et originaux à l'instar de l'école de la Paix, que se développe la stratégie internationale de Grenoble.

## **Le sillon alpin : un démarrage inachevé**

### ***Une naissance difficile***

Si la terminologie de sillon alpin a été proposée au début du xx<sup>e</sup> siècle par le géographe Raoul Blanchard, directeur de l'Institut de géographie alpine, sa remobilisation par les services de l'État à des fins d'aménagement date des années 1960, au travers de l'Organisation régionale d'étude du sillon alpin (ORESA). Il correspond aux axes d'urbanisation justifiant une approche concertée des opérations de planification entre des pôles en développement. En 1991, un rapprochement entre Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy et Annemasse mobilisait des enjeux de promotion territoriale et de coopération. Face aux velléités d'organisation de ces agglomérations, la Conférence des départements du sillon alpin a été créée en 2000 par les trois départements de la Haute-Savoie, de l'Isère et la Savoie. La réflexion était impulsée par un vice-président issu de chaque structure, sur la

thématique des transports, mais aussi de développement économique. La concrétisation du sillon alpin peut toutefois être datée par la réponse à un appel à projets de la DATAR sur la coopération métropolitaine lancé en juin 2004. La construction de la réponse renseigne sur les forces en présence et les leviers de la coopération. Une longue période d'élaboration du projet a conduit à une réponse commune des quatre départements de la Drôme, de l'Isère et des deux Savoie, des quatre villes d'Annecy, Chambéry, Grenoble et Valence et des trois agglomérations qui y étaient associées, Valence refusant à l'époque toute forme d'intercommunalité. La Région urbaine de Lyon élaborait alors son propre projet.

C'est lors d'une réunion du réseau des villes que les maires de Grenoble et Lyon s'accordent pour qu'il n'y ait qu'une seule candidature, et ce avec l'appui du président du conseil régional. C'est ensuite, dans le cadre de la mise au point du projet qu'est adopté, à l'initiative du président de la Métro, le principe d'une seule candidature avec deux sous-ensembles qui devaient coopérer : la Région urbaine de Lyon d'une part, le sillon alpin d'autre part. Au final, le préfet de Région soutient la candidature de Genève, affaiblissant sensiblement celle du sillon alpin. La ville d'Annemasse, autorisée à appartenir aux deux espaces de coopération, bénéficie d'un statut particulier qui lui permet de renforcer sa situation à l'égard du genevois. Une véritable géopolitique métropolitaine se construit, les rapports de force sont établis au niveau régional sur l'affirmation de la puissance par la taille, laissant de côté d'autres formes de coopérations prônées à d'autres échelles. Elle souligne la difficulté qu'ont les représentants du genevois à discuter en tant qu'État avec des élus municipaux. L'affirmation d'une identité savoyarde par les deux Savoie est déjà mise à mal par la polarisation de la Haute-Savoie sur la métropole genevoise, et le risque d'installation de Chambéry dans l'orbite grenobloise. La tension de la région valentinoise entre le sillon alpin et le sillon rhodanien explique sa difficulté à s'engager de façon déterminée dans un projet. Ces dynamiques de proximité confirment l'intérêt des grandes villes pour le développement périurbain, même s'il est relativement éloigné, mais aussi leurs difficultés à partager la construction métropolitaine avec d'autres espaces.

## **Placer ici (?) : Annexe A.5 : Raoul Blanchard et la découverte des Alpes (par René Favier)**

### ***Une gouvernance impossible à organiser***

Au départ, La gouvernance du réseau des villes fait modèle. Le secrétariat du sillon alpin est assuré par la Métro, et les chefs de file sont identifiés : les transports sont confiés aux quatre départements, la culture à la communauté d'agglomération d'Annecy qui est pour ce secteur, une des plus intégrées de France, le développement universitaire à la Métro et la prospective dont le prolongement sera l'InterSCoT, à la communauté d'agglomération de Chambéry. Le rôle de Valence reste imprécis. La gouvernance se construit sur la base d'une conférence réunissant les maires des grandes villes, les présidents d'intercommunalité, les présidents ou vice-présidents de conseils généraux. Les tensions les plus explicites étaient perceptibles entre les maires des grandes villes et les présidents de conseils généraux.

Sur le plan politique, les communautés d'agglomération étaient en phase de construction. Leur logique était orientée vers une répartition spatiale équilibrée des services et équipements. La question essentielle restait celle des retombées sur la population d'un projet tel que celui du sillon alpin. L'idée de coopération de projet ne passait pas, et la composante « montagne » ne s'est pas imposée, alors qu'elle aurait été déterminante pour permettre au sillon de devenir alpin. Les doubles candidatures d'Annecy et Grenoble aux Jeux olympiques illustrent ce défaut d'ambition partagée, qui se révélera fatal au projet.

### ***La forme linéaire, en contrepoint de la masse autocentrée***

En 2000, il fallait 1 heure et 20 minutes pour relier Valence à Grenoble, avec trois arrêts en moyenne à Valence TGV, Romans et Saint Marcellin. En 2014, après plus de 10 années de travaux, cumulant plus de 500 millions d'euros de dépenses, le même trajet, certes plus sûr et confortable, prend le plus souvent 1 heure et 20 minutes, en intégrant trois arrêts supplémentaires à Moirans, Tullins et Saint-Hilaire-du-Rozier. Alors que le projet de pôle métropolitain du sillon alpin voulait relier des pôles urbains engagés dans une dynamique de coopération métropolitaine, c'est une sorte de continuité urbaine qui est en formation, s'inscrivant dans une logique d'étalement spatial, au risque d'oublier les « villes d'hier<sup>5</sup> », compactes et construites sur la proximité et la mixité. C'est la forme linéaire du sillon alpin qui s'affirme à côté de la masse de la métropole lyonnaise.

Cette nouvelle forme est celle de la continuité linéaire, faite de pôles et de liens, en proximité d'espaces ruraux qui leur sont complémentaires. Elle a pour vocation d'acquérir l'attractivité d'une métropole du fait de sa visibilité. C'est ainsi que Jean Therme, directeur du CEA Grenoble la caractérise<sup>6</sup> : « Les métropoles économiques à grands potentiels de développement sont repérées de nuit par les investisseurs, grâce aux images fournies par les satellites, sinon en vue directe, depuis un avion. Plus ces villes sont lumineuses, éclairées, plus ils sont intéressés ! Lorsque le ruban technologique de l'arc alpin, entre ses barycentres constitués par Genève et Grenoble, s'illuminera d'une manière continue, lorsque les pointillés des pôles de compétence comme les biotechnologies de Lausanne, la physique et l'informatique du CERN à Genève, la mécatronique d'Annecy, l'énergie solaire de Chambéry et les nanotechnologies de Grenoble, ne formeront plus qu'une longue colonne vertébrale, nous aurons gagné. »

Les discours font ainsi du sillon alpin un espace de convergence entre des logiques d'étalement résidentiel et d'attractivité économique. Sa spécificité serait renforcée par la proximité d'une succession de massifs montagneux, organisés en parcs naturels, qui en feraient des sites de développement de la relation ville-campagnes. Elle pose effectivement la question de l'intérêt de cette construction pour les habitants et les acteurs du territoire, confrontés à des questions d'autant plus concrètes qu'elles s'inscrivent dans un contexte de profondes transitions.

### ***Une forme originale sans débouché institutionnel***

La loi du 16 décembre 2010, portant sur la réforme territoriale, a créé un cadre au développement de ces coopérations interurbaines sous la forme des pôles métropolitains. Il s'agissait de relier des agglomérations, réunissant plus de 300 000 habitants, dont l'une compte au moins 150 000 habitants. Contrairement à l'absence de structure du réseau des villes, la gouvernance est assurée par un syndicat mixte, qui développe des compétences que les intercommunalités décident de partager : transports, Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou inter-SCoT, développement économique, recherche, culture. Dès 2010, deux pôles métropolitains sont annoncés sur Rhône-Alpes. Un premier se développerait autour de la Communauté urbaine de Lyon, avec Saint-Étienne métropole, Vienne Agglo, et la Communauté d'agglomération des portes de l'Isère (CAPI), le second concernerait le sillon alpin.

---

<sup>5</sup> Y. Chalas, « Territoires contemporains et représentations, des vieux paradigmes urbanistiques aux nouvelles figures de la ville », Grenoble, *Revue de géographie alpine*, 1997, n° 4, tome 85.

<sup>6</sup> Citation issue du *Dauphiné Libéré* du 25/10/2004.

Le protocole d'engagement pour la création du sillon alpin, signé à Chambéry le 21 octobre 2011, réunit sept communautés d'agglomération (Annemasse, Annecy, Chambéry, lac du Bourget, Grenoble, Voiron, Romans et Valence) ainsi que la « grande » communauté de communes du Grésivaudan. Il réunit 1 100 000 habitants sur 189 communes, et a pour vocation d'« inventer un nouveau modèle de développement dans un monde qui change, sur un territoire aux multiples enjeux : des mobilités plus durables, des agglomérations plus attractives, des ressources locales valorisées dans un nouveau rapport villes/montagne, une mobilisation des capacités d'innovation au service d'une économie productive et des services à la population... C'est le défi que souhaitent aujourd'hui relever les sept communautés d'agglomération qui structurent le territoire du sillon alpin<sup>7</sup> ». Le projet repose un l'affichage du fil conducteur de la construction partagée de la transition post-carbone. Plusieurs principes sont affichés : la vocation du pôle est d'être stratège, en tant qu'outil de réflexion, médiateur, en tant que lieu de dialogue avec les départements, la Région, l'État, l'Europe, et promoteur, en assurant une visibilité au niveau européen. Les politiques structurantes et opérationnelles seront organisées à l'échelle de « maillons » infrasilons, tels que Pays voironnais et Grenoble-Alpes Métropole. Le fonctionnement reposerait avant tout sur la mutualisation de moyens. Plusieurs thématiques de coopération sont identifiées : le développement économique, la promotion de l'Université, la culture et l'événementiel, ainsi que les mobilités et les transports.

Au final, seules deux réalisations concrètes laissent à penser à la forme du sillon alpin. La première consiste en la fusion des écoles d'art de Grenoble et Valence, résultant plus de la volonté des deux municipalités concernées que de celle des collectivités du sillon alpin. La seconde passe par la réalisation du sentier huguenot, qui a vocation à retracer le déplacement des communautés réformées après la révocation de l'édit de Nantes, partant du pays de Dieulefit pour rejoindre la région de Burgwald en Allemagne, en passant par Genève<sup>8</sup>. Elle émane d'une coopération issue d'un programme européen LEADER<sup>9</sup>. On est loin des grands aménagements et projets de développement, c'est par un détour vers l'action culturelle que s'esquisserait la forme contemporaine du sillon alpin.

Au fur et à mesure du rapprochement des échéances électorales, les velléités s'estompent. Le projet devient un simple projet associatif, réduit peu à peu au seul espace de Grenoble et Voiron, qui se structure sous la forme du syndicat mixte Véga unissant le Pays voironnais et la Métro. La proximité se structure plus vite que le sillon ! Ce repli stratégique confirme certainement la faiblesse de la capacité d'attraction politique de tous les projets d'inter-territorialité. Il s'opère également dans le contexte « d'affirmation » des métropoles au travers de la loi du 27 janvier 2014. L'accès de la Métro à ce statut, dès janvier 2015, pose à nouveau la question des formes des relations avec la métropole lyonnaise, ainsi qu'avec les agglomérations voisines. De la même façon, la fusion entre la Région Rhône-Alpes et l'Auvergne va modifier le contexte des relations. À la forme équilibrée du réseau des villes de Rhône-Alpes va se substituer un autre ensemble, marqué par l'amplification des distances, et l'affirmation d'un espace rural diversifié, parfois moins marqué par les dynamiques périurbaines, à l'instar de la mosaïque que constituent les montagnes ardéchoises et drômoises. La métropole grenobloise risque aussi d'être confronté à son statut de seconde : même si Clermont-Ferrand n'est pas métropole, la fusion des deux régions lui confère de facto un poids symbolique qui va peser dans les choix. Raison de plus pour raisonner en termes de qualité des relations plutôt qu'en termes de compétition.

---

<sup>7</sup> Protocole d'engagement pour la création d'un pôle métropolitain à l'échelle du sillon alpin, le 21 octobre 1991.

<sup>8</sup> <http://www.surlespasdeshuguenots.eu/sentier-des-protestants-huguenots-en-france.htm>

<sup>9</sup> Liaison entre acteurs du développement économique rural.

## Esquisser les formes de relations du futur

### *Repenser la question d'égalité des territoires*

Les relations entre les collectivités sont pensées au travers de référentiels de pensée qui vont déterminer différents modes de régulation. Trois registres peuvent être mobilisés. Le premier est celui du recul de l'État associé à celui des collectivités territoriales, au profit du marché. Le second est celui de la spécification des territoires et du développement d'innovations. Le troisième relève du débat sur l'égalité du territoire. Si le terme s'est maintenant imposé au point d'être associé à la dénomination d'un ministère, il pose question. Le découpage de la France en un ensemble de mailles garantissant l'égalité de chacun devant la loi et l'égalité d'accès aux services est profondément remis en cause par l'intensité des mobilités contemporaines.

La question est celle de la notion d'égalité des territoires, dans un contexte d'interterritorialité, où « les sociétés locales ne tiennent plus dans les territoires qui les ont générées » (Vanier, 2008). Les pratiques des habitants ne concordent plus avec les niveaux de représentation politique qui leur sont proposés, et ils n'ont de cesse de s'en émanciper au travers de nouvelles formes d'organisation et d'actions. Les réseaux permettent ces débordements. Ils occupent une place croissante à toutes les échelles, allant du quartier à l'échelle internationale. En parallèle, les polarités anciennes s'estompent. Une entreprise de transformation des plantes aromatiques et médicinales du Vercors est capable de dialoguer avec d'autres entreprises hollandaises, marocaines ou australiennes, en s'affranchissant totalement des chefs-lieux de canton, du Parc naturel, du pôle universitaire et de la capitale régionale.

C'est dans ce contexte d'échanges généralisés, dont l'intensité varie selon les acteurs impliqués, que se développe le concept de « l'égalité-relation », décrit par Pierre Rosanvallon<sup>10</sup>. L'ambition serait de garantir la capacité de chaque territoire à construire des relations de qualité avec d'autres territoires. L'hypothèse proposée serait de poser la question de l'égalité des territoires en parlant de leur « singularité » et de leur capacité à se doter de leurs propres règles d'organisation, fondées sur la réciprocité et la « communalité ». Ces valeurs reposeraient sur la construction d'espaces communs sur lesquels se construiraient de nouvelles formes de coopération. La qualité de la délibération occuperait une place centrale dans la production de ces biens communs, amenant à repenser la gouvernance de ces relations. Celle-ci intègre le passage du statut de collectivité isolée à une organisation de droit collectif qui relève de la « communalité ». Cette approche laisse à penser l'émergence de nouvelles formes de solidarité, basées sur des relations vécues et reconstruites. La qualité des échanges repose sur la capacité des protagonistes à comprendre les logiques de l'autre et à dépasser la force des représentations opposant la forme idéalisée du village à l'image chaotique et envahissante de la métropole.

### *Questionner la gouvernance des relations*

Plusieurs questions peuvent être abordées pour caractériser une relation entre des territoires. Il s'agit tout d'abord d'identifier clairement les enjeux, c'est-à-dire ce que les territoires ont à gagner ou à perdre dans la construction de ces relations. Il convient en préalable de bien poser les questions à résoudre. Quels sont les moteurs qui induisent à la mise en place des relations ? Quels sont les territoires participant à ces relations ? À l'intérieur de ces territoires, quels sont les acteurs plus particulièrement impliqués ?

---

<sup>10</sup> P. Rosanvallon, 2011, *La société des égaux*, Paris, Seuil.



Comment ces relations s'organisent-elles ? Quels sont les espaces ou les scènes du dialogue ? Quels sont les objets de la relation ?

Un exercice de prospective sommaire réalisé à partir des trois registres de construction des relations entre les collectivités permet de proposer des pistes de réponse et d'esquisser une caractérisation des postures. Au fur et à mesure que l'on s'approche d'un modèle de relations entre des territoires dotés d'une autonomie avancée, le maître mot devient celui de l'élargissement. Partant de relations faibles, limitées à un pilotage par les grandes collectivités, on passe à des relations multiples et à différentes échelles selon les thématiques traitées. Celles-ci s'élargissent à des thématiques du quotidien telles que l'alimentation, la gestion de l'eau, la transition énergétique, les pratiques culturelles et sportives, les itinérances, les rencontres et échanges, les modes d'habiter, les façons de recycler les déchets. Les collectivités n'en sont pas les seuls acteurs. **S'affirment** aussi des réseaux citoyens associatifs et entrepreneuriaux qui vont générer différents modes d'inscription de leurs relations dans l'espace, de nouvelles organisations réunissant des acteurs d'origine diverse, capables d'agir à différentes échelles, allant du local à l'international.

**Insérer tableau 1**

### ***Différents modes d'inscription des réseaux dans l'espace***

L'espace devient relationnel et la quantité de relations s'accroît sous la forme de réseaux aux formes distinctes. L'observation de la territorialisation d'alternatives dans différents espaces de Rhône-Alpes, nous amène à en proposer différentes formes. La première est celle de l'oasis, fonctionnant comme un îlot au sein duquel se développent des activités dans un cadre profondément autonome de son environnement immédiat, mais qui va tresser des relations avec d'autres sites, engagés dans des démarches similaires. **À titre d'exemple, on peut citer** des écoquartiers urbains ou ruraux, qui se relie au travers de systèmes d'échanges d'informations et de services, afin d'asseoir leurs techniques de construction et modes d'organisation. La marque – comme « biovallée » dans la Drôme<sup>11</sup>, qui repose sur une charte d'engagement progressif dans des logiques de transition – ou le label, qui fédère des initiatives issues des secteurs publics, associatifs ou entrepreneuriaux sont un autre exemple. La troisième forme est celle du club, qui vise à distinguer des collectifs engagés dans des logiques de distinction, sur des scènes inscrites à différentes échelles. Citons les quatre moteurs pour l'Europe, associant les régions Bade Wurtemberg (Allemagne), Catalogne (Espagne), Lombardie (Italie) et Rhône-Alpes (France), au service du renforcement de leurs intérêts propres.

Oasis en réseau, marques, clubs laissent à penser la diversité des formes d'inscription des réseaux dans des espaces communs, susceptibles de générer différents modes de gouvernance de ces relations, qui reposent sur des principes dont se dotent ensemble les acteurs de ses relations.

## **Conclusion**

Partant du réseau des villes, en passant par l'esquisse du projet de sillon alpin, la Région urbaine de Grenoble se révèle un puissant révélateur des questions posées par les relations interurbaines. La hiérarchie n'y est efficace qu'à la condition d'être reconnue et utile à

---

<sup>11</sup> <http://www.biovallee.fr/>

chacun des membres du réseau. La gouvernance n'est efficace que si elle repose sur un dispositif souple, sans structure ad hoc, partageant les responsabilités en fonction des compétences et des envies. *A contrario*, le sillon alpin s'est affaibli au fur et à mesure que s'esquissait la possibilité d'une structuration. Ces dynamiques laissent douter de la possibilité d'organiser et d'institutionnaliser les relations interurbaines.

La montée en puissance des métropoles, « affirmée » par la loi, laisse penser à un renforcement de ces fonctions de « commandement » reposant sur un modèle hiérarchisé à l'intérieur duquel se reproduirait le modèle des relations centre-périphérie. Ce dernier aurait pour mérite d'assurer la visibilité des territoires à l'échelle internationale, mais comme défaut d'approfondir les incompréhensions avec les espaces voisins. Cette représentation pourrait s'avérer inadaptée. Les territoires ont vocation à exister de par leurs capacités à développer des relations à des échelles multiples, et à participer à la fabrication de nouvelles « communalités » au sein desquelles se jouera leur capacité créative, par le dépassement des frontières. La condition de cette dynamique est d'élargir sans cesse les acteurs impliqués dans ces relations et d'y intégrer des problématiques de proximité. La qualité de la délibération associée à ces espaces de relations reposera sur la définition de principes de fonctionnement adaptés à chacune des situations.

Cette approche pose à nouveau la question de la complexité apparente. L'enjeu du renforcement de la démocratie locale constitue une réponse forte. Il nécessite en parallèle l'affirmation d'une nouvelle capacité de régulation, susceptible d'intervenir sur l'organisation de ces interrelations. Les nouvelles régions, en cours de redéfinition, pourraient y trouver un renforcement de leur légitimité. C'est dans cette capacité à jouer sur « l'inter » qu'elles trouveront les ressorts pour s'extraire de leur posture annoncée d'interstice des futures métropoles.

**Tableau n° 1 : Trois registres de construction des relations entre la métropole et d'autres territoires**

	<b>Scénario 1 Continuités interurbaines et pénétrations différenciées des massifs</b>	<b>Scénario 2 Mosaïque de territoires aux vocations spécialisées</b>	<b>Scénario 3 Autonomie territoriale et organisation de relations « inter- territoriales » de qualité</b>
<b>Moteurs des relations</b>	Affaiblissement des capacités de régulation de l'État et des collectivités territoriales. Affirmation du marché	Spécification des territoires	Construction de relations interterritoriales de qualité
<b>Nature des relations entre la métropole et d'autres territoires</b>	Relations faibles	Approfondissement des complémentarités	Relations multiples et multi-acteurs, à différentes échelles
<b>Acteurs des relations</b>	La métropole et les communes environnantes, en particulier celles qui sont situées sur des axes de communication  Affaiblissement du SCoT	La métropole et les intercommunalités CDDRA, PNR, SM de SCoT, mais aussi métropoles genevoise turinoise	Intercommunalités et métropoles CDDRA, PNR, SM de SCoT, mais aussi métropoles genevoise turinoise, dans le cadre d'une coordination organisée par la Région  Associations, réseaux, entreprises
<b>Modes de relations</b>	Réunions occasionnelles	Relations régulières et construites sur la base d'accords pluriannuels. Répartition des responsabilités	Organisation de travaux en réseau, autour d'un agenda (programme d'action) pluriannuel et d'une gouvernance adaptée à chaque projet interterritorial.
<b>Objets des relations</b>	Organisations des transports sur les grands axes	Études communes sur des enjeux partagés, et répartition des tâches en fonction des compétences  Diffusion dans l'espace des emplois métropolitains « supérieurs », en fonction des spécificités	Développement des connectivités et des maillages interterritoriaux. Renforcement de la recherche en réseau  Création d'activités, agriculture de proximité, gestion de l'eau, transition énergétique, solidarités et innovations sociales
<b>Espaces de transaction ou de « communalité »</b>	Développement de pôles de compétitivité polarisés	Mise en relation des pôles de compétitivité avec des espaces diffus et montagnards	Multiplication d'interfaces variant en fonction des projets

Pierre-Antoine Landel

# Conclusion

---

Cet ouvrage s'inscrit en continuité de celui nommé *Grenoble, cité internationale et d'innovations*, et sous-titré « Rêves et réalités » (PUG, 2011) puis de celui qui, prenant appui sur des « regards croisés », s'efforçait de *Réinventer la ville* (PUG, 2013). Nous avons indiqué, en introduction de ces ouvrages, qu'il était temps de penser Grenoble en grand et que le concept de « métropole » rendait cet horizon possible. Grenoble est désormais, officiellement, une métropole. Un an après cette transformation statutaire, après le transfert de compétences depuis les communes vers la Métro, après trois élections locales, les cartes sont clairement dans les mains des acteurs grenoblois, des responsables de toute sorte, des élus notamment, mais aussi des Grenoblois eux-mêmes. Même si le rôle de l'État reste déterminant. L'histoire de la métropole grenobloise, du territoire grenoblois élargi, de ses nombreux héritages plaide pour ancrer cette étape métropolitaine dans la continuité de la construction territoriale engagée dans la dernière décennie, mais pas seulement. Cette construction devrait être plus intégrée, plus solidaire, plus dynamique, plus rapide, avec de nouveaux registres pour agir. Si la métropole a déjà modifié l'agenda local, ce n'est pas une révolution, mais bien une mutation accélérée qui se dessine.

## **La dynamique métropolitaine grenobloise : un essai non encore transformé ?**

La dynamique métropolitaine de Grenoble s'inscrit dans un ensemble de particularismes contrastés. Elle se trouve dans l'histoire longue de son territoire, marquée par quelques personnages et par des moments clés. Pris ensemble, ces particularismes permettent de comprendre pourquoi il est logique que Grenoble soit inscrite d'office sur la liste de la dizaine de métropoles françaises reconnues. Cet ouvrage a tenté de rendre compte de ce contraste, de cet étonnement et de questionnements : vu les atouts de Grenoble, pourquoi n'est-elle pas déjà plus grande, plus développée, plus rayonnante ? Mais vu les défauts de Grenoble, comment se fait-il qu'elle n'ait pas déjà succombé au déclassement, à la crise et aux maux habituels des périodes d'austérité ?

Ce territoire est étonnamment particulier, tout à la fois territoire de montagnes et de plaines, constitué d'une grande ville dense entourée de villes ouvrières historiques, puis immédiatement de villages plus ruraux, le tout dans une grande proximité. Territoire contrasté et parfois chaotique, mais agréable à vivre, territoire de passages, traversé depuis longtemps, mais résistant aux envahisseurs, il porte les stigmates de la modestie : pas d'édifice remarquable, peu de hauts lieux forts auxquels accrocher la notoriété, se laissant photographier et représenté par de simples petits œufs montant à la Bastille qui, ici, n'est qu'un cul-de-sac urbain. Mais le territoire porte aussi la prétention de l'excellence, en particulier de son université, mais aussi de « son » système de liens et d'interdépendances entre la recherche, le développement et les industries. Ce territoire semble ne pas savoir choisir sa ligne directrice : est-il simplement une des vingt grandes villes de taille intermédiaire capables, en France, de porter quelques dynamiques économiques rendant possible un peu de solidarité et envisageable l'amointrissement des effets de la crise sur ses habitants ? Ou est-il la grande métropole de petite taille que la France, l'Europe et le monde attendent comme territoire exemplaire, capable d'être partenaire d'autres territoires très performants avec lesquels il est et sera possible de tenir la comparaison, voire d'oser la concurrence ? Et ne serait-il pas à la fois l'un et l'autre ?

L'histoire longue du territoire décrite dans la partie B rappelle que Grenoble doit une grande partie de ce qu'elle est aujourd'hui à l'État. Un État volontariste sous de multiples formes. L'État administrateur a décidé et défendu la présence d'institutions fortes marquant quelques-unes des fonctions métropolitaines dites supérieures : Académie, Armée, Justice, Santé. L'État aménageur a décidé l'implantation à Grenoble de quelques grands équipements scientifiques de dimension mondiale que jamais Grenoble n'aurait pu s'offrir par sa seule dynamique (à l'image du Synchrotron ou de l'institut Laüe-Langevin), mais aussi en y installant et en y développant des antennes d'importance significative et des établissements de recherche nationaux comme le CNRS ou le CEA. L'État stratège a également permis, au tournant des années soixante-dix, et à l'occasion des Jeux olympiques, de doter l'agglomération d'infrastructures dignes d'une métropole.

Grenoble est ainsi devenue une métropole grâce à l'aide de l'État, mais aussi, et tout autant, comme l'établit la partie C, en raison du dynamisme de ses entreprises, de son université et de ses laboratoires de recherche, et des liens étroits qu'ils ont su nouer et maintenir entre eux. Cette histoire récente, écrite tout au long du xx<sup>e</sup> siècle, et qui se prolonge encore aujourd'hui avec la fusion des universités, fait ressortir le rôle déterminant, notamment au cours de la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle des trois Louis (Néel, Weil et Merlin), des deux Jean (Kuntzman et Therme) et d'Hubert Dubedout, trois scientifiques et trois ingénieurs dont un élu outsider<sup>12</sup>. Les universitaires ont été des entrepreneurs qui ont influencé l'État. Le manager technologique – Jean Therme – a aussi influencé les élus. Et l'outsider – Hubert Dubedout – a sûrement fait école au sein du système politique grenoblois. Mais cet ouvrage n'a pas voulu être le récit des rencontres et des engagements de ceux et celles, autrement plus nombreux, qui ont su tirer parti de la situation grenobloise pour contribuer, chacun à sa manière, à développer son caractère métropolitain. Parfois, les figures de l'homme ou de la femme providentiels apparaissent en filigranes de nombreuses des analyses présentes dans ces chapitres. La construction métropolitaine est-elle suspendue à une figure suffisamment emblématique, consensuelle et visionnaire pour emmener avec elle l'ensemble des protagonistes dans cette direction ?

Certains sont tentés d'analyser la situation d'aujourd'hui comme le résultat d'une forme de neutralisation des grands élus entre eux qui, à défaut de s'entendre, se sont empêchés mutuellement d'exercer une influence trop grande au-delà de la collectivité que chacun dirigeait, visant le niveau national plutôt que le niveau de l'agglomération comme consécration de son itinéraire politique.

D'autres considèrent que l'incontestable retard de l'intercommunalité grenobloise serait dû à la caractéristique géographique locale : une ville centre trop petite par rapport à une première périphérie trop méfiante de la ville centre et une vaste périphérie encore trop disparate, à la fois industrielle, rurale et/ou montagnarde. Mais à Bordeaux, Lyon ou Nice aussi, la ville centre ne pèse qu'un tiers environ du poids de la métropole et les périphéries sont également composites.

D'autres, enfin, plaident pour une analyse de la faiblesse métropolitaine apparente par la nécessaire maturation des idées – processus toujours lent – et la difficulté à partager largement le pari métropolitain parmi les acteurs du développement, qu'ils soient économiques, culturels, associatifs, universitaires et/ou territoriaux.

Pourtant, comme indiqué dans les chapitres de la partie A, Grenoble a tout ce qu'il faut pour être pleinement métropole. Une partie de la réalité territoriale grenobloise est d'ailleurs déjà métropolitaine. Mais le syndrome FCG semble s'appliquer au territoire grenoblois dans son ensemble. Les amateurs de rugby savent que, depuis que Grenoble est remonté en top 14,

---

<sup>12</sup> Louis Néel est cité une vingtaine de fois dans cet ouvrage ; Jean Therme, une dizaine ; les autres environ une demi-douzaine de fois chacun.

c'est-à-dire parmi les meilleurs, les saisons se ressemblent un peu : un démarrage en fanfare avec le tutoiement du sommet du classement et une fin de saison pleine de défaites en terminant toujours à quelques points de la relégation, occasionnant des sueurs froides aux supporters jusqu'à la dernière minute du dernier match. La métropole grenobloise pourrait bien être exposée à ce même syndrome : sauvée *in extremis* de la relégation en 3<sup>e</sup> division intercommunale (celle des communautés d'agglomération si l'on considère les communautés urbaines dans la 2<sup>e</sup>), elle figure de plein droit dans la liste des métropoles. Reste à savoir comment procéder pour transformer cette première étape en une réussite pleine et entière, le pire étant certainement de faire fonctionner la future métropole comme un syndicat intermunicipal, drapée dans l'apparence d'un récit identitaire déconnecté des représentations effectives des métropolitains, engluée dans la difficulté organisationnelle. Pour analyser la potentialité métropolitaine grenobloise, il faudrait prendre à bras-le-corps quelques fondamentaux de la métropolisation : la spécialisation dans les fonctions R&D, industries de pointe, arrimages universités/grandes entreprises ainsi que la préservation de fonctions administratives principales, le tout permettant de maintenir de l'attractivité. Alors, il pourrait être tentant de considérer que le statut de métropole donné par la loi ne serait que la seule reconnaissance d'un état de fait. Une sorte de rattrapage d'un fait acquis (oui, Grenoble compte en France) décrivant en creux ce qui reste à faire. Ainsi, la « métropole » en tant que promesse institutionnelle serait un point de départ pour une nouvelle architecture territoriale : plus intégrée, plus solidaire, plus engagée.

## **Une métropole pour construire de nouvelles solidarités territoriales**

En temps de crise économique, sociale, culturelle et politique, la métropole ne pourra pas échapper à l'obligation de mettre au centre de ses préoccupations l'action solidaire, le développement humain et une attention redoublée à toutes les formes d'exclusion. L'enjeu métropolitain, d'autant plus dans la perspective qu'un jour la métropole hérite des compétences d'action sociale jusque-là dévolue aux départements, dessine une nouvelle ambition pour l'action publique territoriale. La nécessité d'une territorialisation fine, adaptée et circonstanciée apparaît chaque jour un peu plus avec les communes et au-delà des communes. L'ambition de réinventer à la fois proximité et confiance des métropolitains envers leur métropole continue de planer au-dessus de la figure de celle-ci : si la défiance dans les institutions politiques continue de s'accroître partout et par tous, les nouvelles métropoles pourraient constituer l'occasion d'éviter ces écueils en pariant sur l'envie de nouvelles solutions pratiques et concrètes exprimées par les citoyens, les habitants et les usagers. Dans cette envie de métropole devraient se trouver probablement quelques sources d'invention de nouveaux instruments d'intervention publique, des occasions de réinventer du politique, en s'éloignant des guerres picrocholines.

En période d'austérité, il est toujours possible de défendre l'idée que l'affirmation des vertus métropolitaines (inscrite dans la loi et dans l'esprit du temps) justifierait que la métropole soit sortie du périmètre de l'austérité budgétaire. Mais la métropole doit prendre sa part à l'effort national permettant de préserver le système solidaire national et les principes de solidarité que déclinent les territoires. Et puisqu'il est difficile aujourd'hui de réclamer toujours plus (notamment plus de dotations d'État), la métropole devrait être l'occasion de réinventer de nouvelles manières de rendre service au public, d'œuvrer pour tous les publics et de redoubler d'inventivité pour faire toujours plus avec encore un peu moins. L'effort solidaire se niche certainement dans cette perspective qui réclamera plus de créativité que de bonne gestion.

La solidarité métropolitaine justifierait un ouvrage à part entière tant les ressorts de ce problème sont nombreux et déterminants. Particulièrement à Grenoble, la nécessité s'impose de repenser les mutualisations, les péréquations, les partages, les diverses formes de redistribution, la répartition des charges, la quête de nouvelles recettes collectives, etc. Une

part non négligeable de la solidarité métropolitaine sera financière. Sans cette étape lente et parfois douloureuse, car une partie de la souveraineté communale devra être repensée, il est certain que la métropole n'aura pas les moyens de ses ambitions. Le fameux modèle grenoblois de production de la valeur technologique sera toujours menacé plus durement par les instabilités sociales internes que par les déménagements et risques de délocalisation des grands groupes leaders. Or, les inégalités sociales continuent de s'accroître à Grenoble comme dans presque toutes les métropoles. En gérant à la fois le logement, les déplacements, l'urbanisme, les services environnementaux, une partie des activités sportives, culturelles, éducatives, récréatives... la métropole possède quelques-uns des leviers d'action pour lutter contre ces inégalités sociales. Il **reste** à les activer de concert avec l'État (qui **garde** la main sur les grandes opérations et infrastructures), avec le département (qui conserve pour l'instant ses pouvoirs de politiques sociales de proximité) et avec les communes (qui demeurent les acteurs forts d'une habitabilité acceptable).

L'enjeu principal **reste** de répartir de manière harmonieuse et proportionnelle l'effort de construction et de rénovation de logements, donc de redistribution de la rente foncière et de solidarité envers les plus démunis. La solidarité réclame alors que ceux-ci parviennent à trouver dans la métropole de quoi sortir de « la galère » dans laquelle ils disent être maintenus par la collectivité nationale. Il s'agit évidemment d'emplois, mais pas que d'emplois. Il est aussi beaucoup question de reconnaissance, de respect, de place dans la cité, de possibilités d'œuvrer pour sortir du désœuvrement. Le territoire métropolitain doit devenir aussi objet de désir, pour habiter ensemble et partager, y compris le dénuement parfois. La métropole devra rendre possible autre chose, d'autres projets et d'autres manières de soutenir les projets de ceux et celles qui en ont le plus besoin. La métropole devra inventer des manières de faire qui soient plus sûres, plus proches, plus réactives que celles de tous les systèmes antérieurs. Et s'il manque des ressources financières, alors l'habitabilité métropolitaine pourrait se penser aussi en dehors des échanges monétaires dans ces multiples formes de partage qui naissent d'initiatives souvent individuelles et généreuses. Mais le devoir de solidarité ne concerne pas seulement les plus démunis et ne relève pas seulement de l'attention portée à ceux qui ont peu. L'aspiration à de nouvelles solidarités territoriales concerne tout le monde et reste encore grandement à réinventer. Tel est le pari de la métropole nouvelle pour Grenoble.

# Annexe A

---

Nous avons choisi, pour illustrer la lente – et souvent difficile – montée en puissance du fait métropolitain grenoblois, huit événements et portraits de personnages. Nous avons cependant tenu à ne pas évoquer de personnage vivant. D'autres événements et personnages auraient pu bien sûr y figurer. Pour les événements, nous avons choisi la Journée des tuiles de 1788, les Jeux olympiques d'hiver de 1968 et la dernière élection municipale en 2014, au seuil de la création de la métropole grenobloise. Les personnages décrits sont le duc de Lesdiguières, sans doute le fondateur de Grenoble comme institution à caractère métropolitain, deux industriels, Casimir Brenier et Paul-Louis Merlin, héros l'un comme l'autre de la relation entre la recherche et l'industrie, ainsi que deux maires, Paul Mistral, à l'image duquel est associée l'Exposition universelle de 1926, et Hubert Dubedout, qui accueillit durant son mandat les Jeux olympiques de 1968. Nous avons inclus deux universitaires, le géographe Raoul Blanchard et le physicien Louis Néel, qui furent parmi les plus grands géographes et les plus grands physiciens de leur temps. L'un comme l'autre ont été des promoteurs actifs et des combattants au service de la métropole grenobloise

## Annexe A.1 : Lesdiguières et Grenoble (par René Favier)

Le nom de Lesdiguières est étroitement associé à celui de la ville de Grenoble. Compagnon d'armes d'Henri IV, c'est les armes à la main que celui que le roi avait désigné comme lieutenant-général en Dauphiné s'empara de la ville contrôlée par les ligueurs le 15 décembre 1590, après un mois de siège<sup>13</sup>.

Si la ville était alors passablement ravagée, l'événement inaugura pour elle une ère nouvelle faite de prospérité qui en fit la véritable capitale du Dauphiné. Dès mars 1595, Lesdiguières se faisait alberger les bâtiments de la Trésorerie (un vieil édifice dans lequel, au cours des siècles précédents, les dauphins avaient tenu leurs assises et donné des fêtes) et y faisait construire un hôtel particulier achevé en 1602 pour se poser en héritier même de ces anciens dauphins. Couvert d'ardoise, le toit du nouveau bâtiment imposa sa présence à ceux couverts de tuiles romaines de la vieille ville. Les artistes les plus célèbres comme Jacob Richier furent sollicités pour sa décoration. Le pré de la Trésorerie fut converti en jardin d'ornement et prolongé par un jeu de paume. Si Lesdiguières vécut souvent dans l'imposant château qu'il se fit construire parallèlement à Vizille, sa présence à Grenoble draina l'essentiel des élites et de la richesse provinciale vers la ville qui s'ouvrit aux influences de la Cour et de son raffinement.

Autour de son hôtel s'articula toute une politique urbanistique nouvelle. À l'ancienne enceinte, dont le dessein d'ensemble n'avait pas subi d'altération depuis l'époque de Dioclétien, se substituèrent des fortifications bastionnées nouvelles de part et d'autre de l'Isère, dessinées par l'ingénieur Jean de Beins et doublant la superficie de la ville (de 11 à 21 hectares), qui permirent l'éclosion d'une ville moderne. L'aménagement des nouveaux espaces notamment fut confié à des commissaires délégués par lettres patentes à « l'embellissement » de la ville. L'alignement des rues et des places, le blanchiment des façades, le pavage de la place Grenette, l'ouverture de la rue Neuve de Bonne visèrent, à la modeste échelle provinciale, à faire de Grenoble une ville dont le cadre pratique et plastique

---

<sup>13</sup> S. Gal, 2007, *Lesdiguières. Prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, PUG,, 430 p. ; V. Chomel, 1976, « Pouvoir royal et croissance urbaine (1453-1626) », in *Histoire de Grenoble*, V. Chomel (dir.), Toulouse, Privat, p. 91-127.



fut porté à la hauteur de son rôle politique et de son rayonnement sur la province. Dans les nouveaux espaces pouvaient désormais circuler les premiers grands carrosses et la ville put accueillir dignement Henri IV, puis Louis XIII, lors de leur campagne contre la Savoie.

Grâce à Lesdiguières, Grenoble devint ainsi une véritable capitale, assumant une fonction de représentation à la gloire du connétable que son panégyriste, l'avocat Claude Expilly, glorifia en ces termes : « Comme Auguste à Rome, l'ayant trouvé de brique, il la laissa de marbre. »

## **Annexe A.2 : La Journée des tuiles du 7 juin 1788 (par René Favier et Clarisse Coulomb)**

La Journée des tuiles du 7 juin 1788, popularisée par le tableau d'Alexandre Debelle, incarne dans l'imaginaire régional le moment où le peuple grenoblois se souleva contre l'arbitraire monarchique et engagea le processus de la Révolution française. Si la **conséquence** de cette journée fut bien la convocation à Vizille en juillet d'une assemblée provinciale (qui pour l'essentiel ne réunit que des notables grenoblois), on ne saurait surestimer l'impact des événements dauphinois **au regard** de l'effervescence nationale ni interpréter l'événement à travers ses seules **conséquences**, au risque d'un parfait contresens historique.

L'événement prend place dans la lutte que menait le parlement de Grenoble pour la défense de ses privilèges, administratifs et fiscaux. Profondément endettée, la monarchie avait envisagé des réformes fiscales susceptibles de mettre en cause les privilèges fiscaux des deux premiers ordres. Les parlements refusant d'enregistrer les édits, le garde des Sceaux Lamoignon avait fait promulguer en mai 1788 de nouveaux édits qui ôtaient aux parlements le droit d'enregistrement (qui seul permettait la mise en œuvre des décisions royales), mais plus largement engageaient une profonde réforme du système judiciaire.

Le 10 mai, les édits furent enregistrés de force à Grenoble. Le 12, le conseil de ville fit la première démarche en faveur de la Cour, bientôt suivie de celle de tous les ordres de la ville. Cette forte mobilisation procédait d'une double colère. Colère d'une part, de ceux qui, porteurs de l'idéologie des Lumières, contestaient l'arbitraire royal et plaidaient pour une administration fondée sur un système de représentation. Colère d'autre part de ceux qui, à Grenoble, dépendaient entièrement ou presque de la présence du parlement et des activités économiques que générait sa présence.

Face à cette mobilisation, le gouvernement choisit la force : le samedi 7 juin, à 7 heures du matin, des officiers distribuèrent des lettres de cachet qui envoyaient tous les magistrats en exil. En ce jour de marché, la nouvelle fit rapidement le tour de la ville ; les émeutiers se rendirent chez les magistrats pour empêcher leur départ. Les Grenoblois, montés sur les toits, se servirent des lourdes tuiles romaines pour attaquer l'armée qui riposta, faisant des victimes. Vers 5 heures du soir, la foule se porta à l'hôtel du commandement qui fut mis à sac.

Sous la menace, le duc de Clermont-Tonnerre, représentant du roi, fut contraint de procéder au rétablissement immédiat du parlement. Affolés par cette « Journée des tuiles », les magistrats se rendirent sur leurs terres. Mais la ville tout entière était acquise à leur cause : le 14 juin eut lieu dans l'hôtel de ville une assemblée des trois ordres à laquelle participèrent 101 notables. La délibération, rédigée probablement par Mounier, reprenait l'exigence de la convocation des états généraux. Toute la France avait les yeux tournés vers Grenoble. Les consuls furent convoqués à Versailles par lettre de cachet, mais l'hôtel de ville persista dans son opposition en appelant à se rendre à Vizille : ainsi s'ouvrit illégalement une assemblée des trois ordres, le 21 juillet, dans le château du négociant Perier : une fois de plus était exigée la restauration du parlement et des états provinciaux ainsi que la convocation des états généraux.

### **Annexe A.3 : Casimir Brenier et Paul-Louis Merlin, industriels engagés (par Daniel Bloch)**

Casimir Brenier et Paul-Louis Merlin sont deux industriels engagés dans le développement économique et universitaire de l'agglomération. Tous deux sont nés à Grenoble, le premier en 1832 et le second en 1882. Tous deux ont créé leur entreprise, la première, en 1854, se spécialise dans les équipements hydrauliques et l'autre, en 1920, dans les équipements électriques : une complémentarité qui se retrouve dans la production et l'exploitation de la « houille blanche ». Ces entreprises, même si elles ont connu des destins qui les ont conduites à ne plus être que des composantes de grands groupes industriels, Alstom pour l'une et Schneider pour l'autre, n'en demeurent pas moins des moteurs de l'économie grenobloise. Alstom-Hydro, grâce à ses bureaux d'études grenoblois, est le numéro un mondial pour les turbines hydrauliques – et la « joint venture » Alstom-General Electric dans ce domaine devrait encore renforcer, si elle se confirme, le site grenoblois. Schneider-Grenoble, compte 5 000 employés, dont 1 100 pour l'« électropole » qui représente le premier centre de recherche et développement de ce groupe fort de 170 000 collaborateurs – le premier au niveau mondial pour la distribution électrique. Ces deux entreprises constituent encore aujourd'hui des éléments clés de la visibilité industrielle internationale de Grenoble.

L'une comme l'autre a contribué de façon majeure au développement universitaire de Grenoble. C'est à l'initiative de son président, Casimir Brenier, que la chambre de commerce émet le vœu, dès le 12 avril 1892, de voir créer à l'Université des cours d'électricité industrielle à caractère permanent. C'est aussi son président qui entreprend aussitôt de recueillir des souscriptions à cet effet. Et c'est la naissance d'un institut qui se trouve vite à l'étroit dans les locaux qui lui ont été affectés. Casimir Brenier intervient, en faisant don personnel, le 31 mai 1907, d'une étendue considérable de terrains, proche de l'avenue de la Gare (l'actuelle avenue Félix-Viallet). Lorsqu'il se retire des affaires, tout en restant président de la chambre de commerce de Grenoble depuis 1892 jusqu'à sa mort en 1911, il se transforme en mécène. En septembre 1907, l'Union des fabricants de papiers et de cartons décide de créer une école, et de l'installer à Grenoble. Là encore, Casimir Brenier fait le nécessaire, sous forme d'une seconde donation par laquelle il attribue des terrains connexes aux précédents, situés eux aussi le long de l'avenue de la Gare. Il s'agissait là de terrains sur lesquels était bâtie sa propre habitation, dont il eut néanmoins l'usage jusqu'à sa mort. En tout une dotation évaluée 1 200 000 francs-or. Et c'est sur ce terrain et dans ces locaux que demeurent installées la présidence de l'institut national polytechnique de Grenoble ainsi qu'une de ses écoles.

Paul-Louis Merlin n'est pas en reste. Il considère que la force de son entreprise, mais aussi plus généralement celle de Grenoble est celle des compétences. C'est ainsi qu'il crée, dès 1929, une école interne, mais ouverte, une école des métiers de l'énergie qui subsiste, et qui désormais porte son nom. De 1936 jusqu'à 1970 il préside une association, dite des Amis du laboratoire des essais mécaniques et physiques des métaux, des chaux et des ciments, installée dans l'Institut polytechnique, un laboratoire au service des industriels. Son dynamisme et son charisme conduisent l'Université à faire appel à lui. Il crée, en 1947 l'association des Amis de l'Université, un « lobby » qui contribue à l'attribution à Grenoble non seulement de postes, mais aussi de crédits, notamment pour la construction de bâtiments universitaires, mais également de logements HLM pour les étudiants, ou encore d'une maison d'édition universitaire, à l'origine des actuelles Presses universitaires de Grenoble. C'est également sous son égide qu'est créée, en 1951, la Promotion supérieure du travail (PST) qui permettra de conduire au niveau ingénieur des ouvriers non bacheliers. La PST qui deviendra en 1959 avec la loi Debré un institut d'université, en même temps que cette « innovation » sera étendue à toute la France, renforçant pour un temps l'image de Grenoble comme haut lieu de la promotion sociale. En 1958, largement à son initiative, est

créée « l'Association pour le développement de la recherche auprès de l'université de Grenoble » (ADR), pour promouvoir et gérer des contrats industriels obtenus au profit d'universités. Une autre innovation qui sera elle aussi reprise par de nombreuses universités sur le territoire national. Paul-Louis Merlin réussit à rassembler les crédits nécessaires permettant d'accrocher, en 1961, sur la colline du Rabot, des bâtiments pour la géologie et pour la géographie, mais aussi une résidence et un restaurant pour les étudiants. C'est également lui qui préside au sauvetage, sur le même site, du couvent de Sainte-Marie d'en-Haut qui n'était plus qu'une « misérable bâtisse » et qui se trouve aujourd'hui au cœur du très beau Musée dauphinois. Une option – l'université du Rabot – combattue par le doyen Louis Weil qui fit valoir une solution moins acrobatique : la création du campus universitaire dans la plaine de Gières-Saint-Martin-d'Hères.

#### **Annexe A.4 : Paul Mistral et l'urbanisme grenoblois (par René Favier)**

Paul Mistral a été un acteur majeur de l'urbanisme grenoblois. « L'embellissement et l'extension de la ville seront poursuivis d'après un plan d'ensemble minutieusement établi. La question du déclassement de l'enceinte fortifiée de Grenoble et de la suppression des servitudes militaires doit être résolue. » Telle fut la première déclaration de Paul Mistral le 11 décembre 1919 au lendemain de son élection comme maire de Grenoble. De fait, jusqu'à sa mort brutale le 17 août 1932, Paul Mistral marqua de son empreinte les transformations que connut la ville entre les deux guerres mondiales.

Administrateur de grande classe, l'homme était et resta d'abord toute sa vie un militant. Son ardeur socialiste se manifesta ainsi dès les premières années de son mandat quand il fit hisser le drapeau rouge sur la mairie le 1<sup>er</sup> mai 1920, ou rebaptiser le cours Saint-André en cours Jean-Jaurès. Plus généralement, il s'affirma constamment comme « le défenseur naturel des humbles et des déshérités ». Dès le 15 mai 1920, le conseil municipal demandait officiellement la création d'un office public des Habitations bon marché, office créé en 1921 pour apporter les premières réponses à la question du logement social. Construite entre 1922 à 1924, la cité-jardin du Rondeau, à laquelle sera donné plus tard le nom de Paul Mistral, fut sa première réalisation. Dans les années suivantes furent édifiées trois autres cités à La Capuche, l'Abbaye et aux Abattoirs.

Plus généralement, c'est toute la morphologie de la ville qui fut durablement affectée par son action. Paul Mistral ambitionnait de faire de Grenoble une métropole moderne d'envergure. Utilisant pleinement les nouveaux pouvoirs que les lois de 1919 et 1924 donnèrent aux maires en matière d'urbanisme (délivrance des permis de construire, possibilité d'exproprier), il réclama dès 1920 le déclassement d'une partie des enceintes de Grenoble pour favoriser l'extension de la ville vers le sud. Pour forcer la main à l'armée, il présenta en 1923 la candidature de Grenoble pour une Exposition internationale de la houille blanche et du tourisme organisée en 1925. Le projet bénéficia du soutien unanime de la chambre de commerce et des principaux industriels grenoblois. C'est sous sa responsabilité, alors que les autorisations officielles n'étaient pas encore obtenues (il fallut attendre... 1931 !), que furent engagés les travaux sur les terrains que le génie dut, de mauvais gré, céder à la ville. Y furent dressés les pavillons, dont le Grand Palais qui survécut jusqu'en 1967, et la tour Perret, haute de 87 mètres, « jalon majeur dans l'histoire des techniques et de l'urbanisme » (P. Bolle<sup>14</sup>). Avec cette exposition, c'est une nouvelle image de la ville que chercha à imposer Paul Mistral, celle d'une métropole moderne ambitionnant de devenir la « capitale des Alpes ».

---

<sup>14</sup> P. Bolle, 1976, « Politique et urbanisme durant l'entre-deux-guerres », in *Histoire de Grenoble*, dir. V. Chomel, Toulouse, Privat, p. 347-384 ; R. Chagny, « Le logement social dans l'entre-deux-guerres : l'Office public des habitations bon marché de 1921 à 1938 », *Le mouvement social*, n° 137, oct-déc. 1986, p. 79-86.

L'Exposition de 1925 constitua aussi pour lui le point de départ de l'expansion de la ville vers le sud. Sa vision s'incarna dans le plan dressé par Léon Jaussely, un « plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension » comme le qualifiait ce dernier. Élaboré sur une perspective de croissance démographique (une population de 150 000 habitants en 1955), ce plan s'organisait autour d'une réorganisation du réseau ferré et la création d'une nouvelle gare à La Bajatière. Plus généralement, le plan prévoyait un complet remodelage de la ville avec la fixation de la hauteur des villas et des immeubles, le développement de grands parcs publics (exposition, Ile-Verte, Bastille...), la construction d'un certain nombre d'édifices ou d'équipements publics (théâtre, Bourse du travail, PTT, stade Charle-Berty...), ou la promotion d'établissements nouveaux (école Vaucanson).

Si le projet central du plan Jaussely (le transfert de la gare à La Bajatière) ne fut pas mis en œuvre, la politique d'urbanisme conduite par Paul Mistral incarnait une vision futuriste, attentive aux problèmes nouveaux de la circulation automobile ou de l'intercommunalité. Dans l'éloge funèbre qu'il prononça en 1932, Raoul Blanchard salua en Paul Mistral un bâtisseur avant-gardiste qui devait côtoyer dans la postérité des hommes aussi illustres que le connétable de Lesdiguières ou son prédécesseur à la mairie de Grenoble, Edouard Rey.

## **Annexe A.5 : Raoul Blanchard et la découverte des Alpes (par René Favier)**

« Homme des plaines, je me sentais un peu désarmé devant les Alpes. J'étais prêt à les aimer ; que dis-je, je les aimais déjà, mais je ne les comprenais guère. » Tel était le sentiment de Raoul Blanchard lorsqu'il s'installa à l'automne 1906 à Grenoble<sup>15</sup>. C'est pourtant cet homme des plaines qui allait devenir le père de la géographie alpine et promouvoir le premier l'idée d'une région alpine dont Grenoble serait la capitale<sup>16</sup>.

Pour Blanchard, l'unité morphologique des Alpes était la « base et le fondement de l'unité globale de la chaîne ». S'il incarna en cela le modèle du grand ordonnateur de la morphologie régionale, il chercha également à mettre en pratique ses conceptions géographiques. « À côté de l'universitaire reconnu et consacré, il présente un autre profil, celui d'un actif partenaire des milieux industriels grenoblois et d'un précurseur de certaines conceptions modernes de l'aménagement du territoire. » Raoul Blanchard avait l'ambition de faire accepter par le plus grand nombre sa vision des Alpes françaises, bien au-delà du seul milieu universitaire. S'engager aux côtés des industriels lui donnait des moyens supplémentaires pour diffuser son savoir géographique.

Cet engagement se manifesta dans le projet de création d'une région économique des Alpes, avec Grenoble comme capitale. Dès le 25 août 1917, une circulaire du ministre Clémentel avait envisagé la création d'une région regroupant les chambres de commerce de l'Isère (sauf les arrondissements de Vienne et La Tour-du-Pin), des Savoie et des Hautes-Alpes. Face à ce projet, Blanchard prêcha pour une région plus grande, en adéquation avec sa vision géographique de la région alpine. Il chercha à faire accepter une région qui s'étendrait des rives du Léman à la Méditerranée. À nouveau, il s'agissait de la mise en application de principes vidaliens selon lesquels le concept de région naturelle devait « servir une réforme des divisions administratives dans lesquelles se meut notre vie publique ». Sa conception géographique rejoignait les intérêts des industriels, notamment Joseph Bouchayer, pour lesquels « la Région permettrait de s'émanciper d'un cadre départemental trop "étriqué" et d'unir les forces des entreprises d'un même secteur ».

Conformément à ses vœux, le ministère fixait le 5 avril 1919 les limites du XII<sup>e</sup> Groupement régional des chambres de commerce qui comprenait Annecy, Chambéry, Grenoble, Nice. En

<sup>15</sup> R. Blanchard, 1962, *Je découvre l'Université. Douai, Lille, Grenoble*, Paris, Fayard, p. 105.

<sup>16</sup> Cette contribution doit tout au travail de Ph. Veitl, 2013, *L'invention d'une région : les Alpes françaises*, Grenoble, PUG, 336 p.

1922, celui-ci publiait un recueil d'articles, écrits par Raoul Blanchard entre 1919 et 1921, sous le titre, *Étude économique sur la région des Alpes françaises*, dont l'objectif était de prouver l'existence de cette région alpine et la solidarité économique de ses différentes parties. « Il ne manque pas, à chaque occasion, d'élucider dans quelle mesure cette activité économique est solidaire de celles des autres circonscriptions alpines », était-il souligné dans l'avant-propos. La région naturelle fondait les principes de solidarité économique qui devaient exister entre ses différentes parties. Ainsi, c'était dans la solidarité alpine que devait être programmé le développement du département des Basses-Alpes.

Le projet, qui évacuait entièrement les réalités anthropologiques et historiques, fut voué à l'échec. En 1962, Raoul Blanchard lui-même dressait la critique de ses premières années. Jugeant sévèrement son premier article sur le Queyras, il écrivait : « J'en étais assez satisfait à l'époque, mais aujourd'hui il me fait hausser les épaules. J'y appliquais en effet des théories résolument déterministes ; toutes les particularités si spéciales des habitations queyrassines trouvaient leur explication dans les contraintes du relief... Aujourd'hui je me vois contraint d'avouer que le problème, que j'avais cru résolu, reste entier ; ce sont des mobiles humains qu'il faut évoquer et leur explication échappe en grande partie à la géographie. »

## **Annexe A.6 : Louis Néel, et Grenoble devint une métropole scientifique (par Daniel Bloch)**

À l'arrivée de Louis Néel à Grenoble, à la fin de l'année 1940, la population de Grenoble dépasse à peine les 100 000 habitants, et celle de son agglomération 150 000. Si de grands savants, comme le physicien et mathématicien Joseph Fourier, physicien et mathématicien, le chimiste François Raoult ou le géographe Raoul Blanchard avaient déjà contribué, en leur temps, à la gloire de Grenoble, c'est bien avec l'arrivée de Louis Néel que la réputation de la ville fut associée à celle d'un très grand scientifique. Avec lui, l'université de Grenoble devint la première université scientifique de province, et Grenoble elle-même une métropole européenne des sciences. Louis Néel construisit cette université sur la physique, mais en élargissant rapidement le spectre de son intérêt à beaucoup d'autres disciplines, tant il redoutait les inconvénients qui auraient résulté d'une trop grande spécialisation.

Dans le cadre de la construction de son projet, Louis Néel fut non seulement amené à présider l'Institut polytechnique auquel il fit attribuer un statut équivalent à celui d'une université, mais également à diriger tout à la fois le Centre d'études nucléaires de Grenoble (CEN-G) et le grand laboratoire CNRS d'électrostatique et de physique du métal (LEPM), deux institutions qui lui doivent leur existence. Ce cumul de responsabilités ne fut jamais le résultat d'une ambition personnelle, mais toujours un outil pour développer des cohérences, créer des porosités, éviter les replis sur soi. C'est dans cette perspective de transversalité qu'il fonda en 1946 le Laboratoire d'électrostatique et de physique du métal comme un laboratoire mixte, relevant à la fois du CNRS et de l'université, plusieurs dizaines d'années avant que ce type de structure soit généralisé. Il fit de même avec le CENG : à sa création en 1956, chaque service pouvait s'appuyer sur les compétences scientifiques des meilleurs universitaires. Pendant 20 années, de 1956 jusqu'à sa retraite en 1976, même s'il se considère d'abord et avant tout comme un professeur de la faculté des sciences de Grenoble, il assure ainsi « de facto » la présidence d'une grande université scientifique et technologique de Grenoble « hors murs », dans laquelle se retrouvent une large part de l'université scientifique et du CNRS et la totalité de l'institut polytechnique et du CENG. Ce fut un long moment d'extraordinaires réussites scientifiques et technologiques pour Grenoble, tant au niveau national qu'au niveau européen, mais aussi une période qui vit se développer de nombreuses entreprises issues des laboratoires de recherche – sur l'exemple de SGS, issu du CENG qui, après de multiples transformations « capitalistiques », devint

STMicroelectronics. La même période vit ainsi s'installer à Grenoble des dizaines d'entreprises, très souvent étrangères, relevant de secteurs liés aux « nouvelles technologies ». Elles y demeurent pour la plupart d'entre elles. Il en résulta un profond changement sociologique de la ville, se traduisant, à l'occasion des élections municipales de 1965, par la victoire de l'ingénieur du CENG et ancien élève de l'École navale Hubert Dubedout – un « nouveau » Grenoblois fraîchement installé – sur un « ancien » Grenoblois, le docteur Albert Michallon, héros du maquis du Grésivaudan.

## **Annexe A.7 : Les Jeux olympiques de 1968 (par Pierre Arnaud)**

La délimitation d'un territoire peut se décréter, mais son identité ne se construit qu'avec le temps et l'usage... quelquefois avec des temps forts. Les Jeux olympiques de 1968 ont été de ceux-là pour Grenoble et ce que l'on appelle aujourd'hui la métropole grenobloise.

Quand le 24 janvier 1964, le Comité international olympique désigne Grenoble pour accueillir les X<sup>e</sup> Jeux d'hiver en 1968, il ne s'agit pas seulement d'un événement sportif : ce choix va se révéler déterminant pour le développement d'une ville disposant d'infrastructures adaptées à 40 000 habitants alors qu'elle en comptait trois à quatre fois plus.

Outre les équipements sportifs comme la patinoire, le palais des sports ou l'anneau de vitesse, furent alors construits les hôtels de ville, de police et des postes, les gares routières et ferroviaires, la maison de la culture et le conservatoire, l'hôpital sud, le village olympique et les Trois tours. Mais ces Jeux ont aussi modifié le territoire bien au-delà de la ville centre, comme en témoignent l'aéroport de Grenoble-Isère et l'aménagement des stations de ski dans les massifs de Belledonne, Chartreuse et Vercors, donnant à Grenoble une nouvelle réalité : celle d'un espace articulant aussi plaines et montagnes.

Ces Jeux vont amplifier, sur un versant plus symbolique, l'image sportive et montagnarde de Grenoble, qui identifie et caractérise ce territoire tant en France qu'à l'international : Grenoble, c'est bien sûr son université et sa recherche, son industrie et sa dynamique d'innovation... mais depuis les Jeux de 68, c'est aussi évidemment le sport et la montagne, la ville dans la montagne. On vient à Grenoble pour son environnement, pour cet écrin serti de montagnes, et on y réside notamment en raison de la proximité des pratiques sportives et montagnardes, engendrant une « grenoblois-titude » réputée pour sa décontraction et son « dressing code » particulier.

## **Annexe A.8 : Hubert Dubedout. Ensemble, refaire la ville (par Daniel Bloch)**

Si le nom d'Hubert Dubedout est resté dans notre histoire nationale, la raison est plus sûrement due (et de façon paradoxale) à sa participation très active dans la fondation d'une nouvelle « politique de la Ville ». Il la formula dans un rapport publié à la Documentation française en janvier 1983 sous le titre *Ensemble, refaire la ville*. Il était pourtant maire de Grenoble pendant cette période et fut même longtemps considéré comme le meilleur maire de France. Reprenons l'introduction de ce rapport : « Après les Minguettes à Vénissieux, on découvrait les quartiers nord de Marseille, les quartiers du Haut-du-Lièvre à Nancy, la cité des 4 000 à La Courneuve. Dans l'appréhension populaire qui en a résulté se mêlaient confusément l'expression d'un sentiment d'insécurité, exploité par certains, la désignation des jeunes émigrés comme boucs émissaires... » Au-delà du constat, il développe six grandes séries de propositions :

- démocratiser la gestion de la ville ;
- équilibrer la composition sociale des quartiers ;

- insérer les jeunes dans la ville et dans la société ;
- relier le développement social au développement économique local ;
- redonner une valeur urbaine aux quartiers ;
- prévenir l'insécurité.

Battu aux élections municipales de mars 1983, deux mois plus tard, il n'eut pas la possibilité de contribuer à leur mise en application au niveau national. Il est certain que la richesse et la spécificité de ses recommandations résultent pour une large part des compétences variées qu'il avait acquises au cours de ses diverses fonctions, comme ingénieur de l'École navale, puis comme officier de la Marine nationale, au Commissariat à l'énergie atomique comme adjoint de son directeur, Louis Néel, comme fondateur d'une structure citoyenne, les Groupes d'action municipale (GAM), puis bien sûr comme de maire de Grenoble, fonction qu'il exerça de mars 1965 jusqu'à mars 1983. Ce rapport de 1983 n'a malheureusement pas pris une ride, tant pour son injonction à repenser ce « vivre ensemble » qui inquiétait déjà à l'époque, que pour l'énigme consistant à trouver une solution pour « faire ville autrement ». Une des raisons pour lesquelles les politiques de la ville dans leurs multiples versions successives ont échoué depuis réside sans doute dans le fait qu'elles ont été conduites par des spécialistes attirés de la politique de la Ville et dans une conception toujours très centralisée, peut-être en partie au détriment de conceptions et d'avis portés par des responsables et acteurs locaux dotés d'un spectre plus large de compétences acquises sur le terrain. Le mandat d'Hubert Dubedout comme maire de Grenoble a été marqué – au-delà de ses actions en matière de démocratie participative – par la réussite des Jeux olympiques d'hiver en 1968, qui permirent à Grenoble d'investir rapidement et de construire des équipements structurants de manière accélérée. En quelques années sortirent de terre de grands équipements qui auraient nécessité plusieurs décennies en temps normal. Hubert Dubedout est également le père du projet, en fin de mandat, de desserte de Grenoble par le tramway. Pendant ces 18 ans, la ville et son agglomération ont connu une attractivité démographique et économique hors du commun. Et si l'un de ses projets-phare, la Villeneuve de Grenoble, n'a pas connu le succès escompté, au-delà de 1983, n'est-ce pas en raison d'une prise en compte largement insuffisante des recommandations qu'il avait développées en 1983 ?

## **Annexe B : le contrat de majorité de la Métro pour la mandature 2014-2020**

*À la suite des élections municipales de 2014, le nouvel exécutif de la communauté d'agglomération a établi un contrat de majorité, base de travail pour préparer le passage en métropole et pour piloter les premières années de son existence. Nous souhaitons ici le reproduire à la fois comme illustration des propos tenus dans les pages qui précèdent sur la promesse métropolitaine et comme élément de débat dont la diffusion facilitera une meilleure compréhension des dynamiques à l'œuvre jusqu'en 2020, ce qui participe de l'œuvre pédagogique que porte cet ouvrage sur la métropole nouvelle.*

### **« Forte de sa diversité, une intercommunalité qui rassemble et respecte »**

Définir un projet de coopération au service des habitants et des communes, un outil de développement soutenable allant dans le sens d'une modernisation de l'action publique territoriale comme de l'amélioration du service rendu aux habitants, de l'optimisation des moyens et de la maîtrise des coûts, voilà bien la genèse et le sens de l'intercommunalité. L'évolution du cadre de son action au niveau national et, localement, l'élargissement

constant de son périmètre interrogent quant à son devenir et à celui des communes, tous deux intimement liés.

Nous réaffirmons avec force que la commune est et demeure l'échelon à même d'assurer la proximité que nos concitoyens sont en droit d'attendre. La commune doit sans aucun doute évoluer, se transformer, s'adapter. Dans un contexte de crise économique et sociale comme de baisse des dotations, interrogeant nos capacités d'investissement et rendant plus que jamais nécessaire l'évaluation de nos politiques publiques, l'intercommunalité représente une formidable opportunité pour nos communes, celle de renforcer leur capacité à agir en unissant leurs forces afin de répondre à des besoins qui évoluent, et d'y répondre à une échelle territoriale pertinente. L'intercommunalité doit être synonyme de valeur ajoutée, de complémentarité, mais aussi de confiance par rapport à l'action de ses communes. Il s'agit là d'impératifs qui nous obligent et doivent nous conduire à faire preuve de pédagogie, mais aussi d'exigence, en premier lieu à notre égard. Notre territoire est, aujourd'hui, plus étendu, mais aussi et surtout plus divers et plus que jamais polycentrique.

Nous entendons faire de la diversité de nos territoires, urbains, périurbains, ruraux et montagnards, une chance pour préparer l'avenir en établissant dès aujourd'hui des coopérations et des échanges fructueux aux plans humain, économique et environnemental, des liens fondés sur la complémentarité de nos territoires. Il en va de même de nos communes, de leurs habitants, renforçant encore la nécessité d'un projet partagé construit avec les élus et nos concitoyens afin d'imaginer une articulation optimale entre l'échelon communal et la métropole que nous souhaitons être, demain, une métropole de proximité, une métropole de projets, une métropole solidaire.

C'est la condition indispensable d'une action à la fois utile et légitime, respectant les identités sans les réduire à des particularismes et capable de souplesse pour porter l'action communautaire là où elle est la plus efficace et nécessaire.

En somme, une action qui rassemble et respecte un territoire et une population divers, mais en aucun cas condamnés à la division, telle est la vision que nous avons en partage, vision fondant un contrat de majorité en faveur d'un service public de proximité.

### *« Une nouvelle gouvernance partagée »*

Nous affirmons ici notre volonté de bâtir une majorité de gauche, citoyenne et écologiste, une majorité de progrès structurée non pas autour d'un homme, mais d'une équipe. Cette équipe exécutive, tournée vers la parité, sera constituée de 15 à 20 vice-président-es en charge de délégations équilibrées, à l'image d'une majorité dont la pluralité sera traduite proportionnellement en termes de responsabilités. Cette équipe devra également être représentative de la diversité de nos communes et formera le bureau communautaire qui pourra être élargi à quelques conseiller-es supplémentaires afin de représenter pleinement la diversité de nos territoires.

La pluralité de notre majorité se traduira également par une revalorisation du rôle des groupes politiques et de leurs président-es, formalisée dans le cadre d'une conférence des présidents. Celle-ci se réunira notamment en préalable aux séances du conseil communautaire, et ce, de manière systématique. Les séances en question seront préparées par huit commissions thématiques dont les (co-)présidences, au nombre maximal de deux, seront incompatibles avec une fonction exécutive. Ces commissions verront leur rôle revalorisé, notamment au travers d'un pouvoir d'initiative comme de la présentation de différents scénarii de projets visant à favoriser le débat comme son appropriation par les élus intercommunaux, mais aussi municipaux. De par ce rôle d'interface entre la métropole et ses communes, ces commissions auront notamment à connaître de la déclinaison spécifique des politiques métropolitaines par commune en vue de garantir leur mise en œuvre effective sur l'ensemble du territoire. Nous entendons également revaloriser le rôle du conseil



communautaire qui devra être un lieu de débats, des débats qui seront accessibles en ligne à l'ensemble de nos concitoyens.

Une conférence des maires sera saisie des grandes orientations politiques de l'agglomération, orientations qui seront traduites, d'ici à la fin de l'année 2014, au travers de délibérations-cadres thématiques sous la responsabilité des vice-président-es en charge, avant leur soumission au conseil communautaire. C'est sur la base de telles délibérations, fixant aussi bien la méthode que les objectifs, que se fondera la préparation du budget primitif 2015 comme, plus largement, d'un plan pluriannuel d'investissement à l'échelle du mandat. Une délibération-cadre définira, parallèlement, la méthode du passage en métropole.

Afin d'en garantir le bon déroulement, nous entendons nous concentrer prioritairement sur l'exercice des compétences obligatoires. En conséquence, aucune compétence optionnelle ne sera mise en œuvre en l'absence d'accord de l'ensemble des composantes de la majorité. De manière complémentaire, dans la perspective d'une sectorisation qui s'inscrira dans notre volonté de bâtir une métropole de proximité, des débats, y compris ouverts à nos concitoyennes pourront être organisés à l'échelle de bassins de vie, une organisation qui aura également vocation à se traduire par une territorialisation des politiques métropolitaines.

Enfin, parce que les élus doivent faire preuve d'exemplarité, les indemnités seront conditionnées à une présence effective tandis que sera instauré le non-cumul entre une fonction exécutive intercommunale et un mandat autre que municipal. Dans la même perspective, la présidence de la commission moyens généraux sera confiée à l'opposition tandis que le *Métroscope* pourra donner lieu à la publication de « controverses » sur les grands débats métropolitains. De manière générale, nous favoriserons l'accès de toutes et tous aux données publiques.

#### *« Affirmer une politique de cohésion sociale territoriale »*

Nous affirmons aujourd'hui notre volonté de franchir une nouvelle étape, celle d'une politique de cohésion sociale territoriale. Véritable politique de lutte contre les inégalités, à la fois recherche d'un équilibre social et d'un équilibre spatial, celle-ci s'inscrira dans la continuité de l'action menée au cours du mandat qui s'achève au service d'une agglomération solidaire, nature et innovante et aura vocation à structurer l'ensemble des actions à venir, faisant de la Métro un animateur stratégique de son territoire tout autant qu'un facilitateur. Ce rôle se comprend en lien étroit avec ses communes, sur la base d'un pacte financier clarifiant les moyens pour l'exercice des compétences respectives, comme avec de multiples partenaires, dont les territoires voisins, au service de la cohérence de l'action publique comme d'une dynamique collective, seule à même d'impulser un véritable saut qualitatif pour notre territoire.

Cette évolution ne pourra se faire sans nos concitoyens et il importe aujourd'hui de les associer pleinement à la construction de la métropole. Ceux-ci vivent, en effet, d'ores et déjà l'intercommunalité au quotidien, lors de leurs déplacements, de leurs sorties culturelles ou pratiques sportives notamment, et il est temps que l'intercommunalité politique, c'est-à-dire lieu de décision, s'ouvre pleinement à eux. Cette participation citoyenne est indispensable et devra nous conduire à réinterroger le rôle et redynamiser le fonctionnement du Conseil de développement (C2D), à développer les comités d'usagers pour l'ensemble des services publics locaux, dans le cadre desquels pourront être conduites des évaluations citoyennes, ou encore à mettre en place un droit d'interpellation citoyenne à partir de 6 000 signatures issues de plusieurs communes de l'agglomération.

De la même manière, un tel changement d'échelle nécessitera la mobilisation pleine et entière de nos personnels et de leurs compétences. Cette mobilisation devra être soutenue par une association étroite à l'émergence d'un projet métropolitain renouvelé. Elle devra aussi et surtout s'appuyer sur un dialogue social exemplaire fondé sur l'écoute et le

respect, notamment au travers des instances paritaires, nos personnels ne devant en aucun cas représenter la variable d'ajustement des évolutions à venir.

Services publics locaux et transition énergétique : parce que notre agglomération dispose d'un capital nature exceptionnel, parce que les jalons posés dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Région urbaine de Grenoble et du plan Air-Climat notamment doivent être approfondis, parce que nous affirmons notre volonté de bâtir une agglomération durable exemplaire et de faire de la transition énergétique notre priorité, nous nous engageons à :

- construire un service public local de l'eau potable, sous la forme d'une régie unifiée, garantissant la préservation de notre patrimoine, c'est-à-dire une eau naturellement pure, comme des prix maîtrisés dans le cadre d'une tarification sociale et progressive, incluant les premiers mètres cubes gratuits, tarification, distinguant usages particuliers et professionnels, ayant vocation à être étendue à l'ensemble des services publics locaux ;
- améliorer la qualité du service rendu en matière de services publics environnementaux et notamment de collecte, traitement et valorisation des déchets avec entre autres pour objectif de réduire ceux-ci à la source, objectif dans le cadre duquel sera étudiée la mise en place d'une redevance incitative comme seront développés le compost individuel et collectif et la valorisation des déchets verts par exemple ;
- mettre en place un service public local de l'énergie et plus particulièrement de l'efficacité énergétique, à la fois fournisseur, distributeur, force de conseil, pivot à l'égard des professionnels du secteur et acteur du financement. C'est dans ce cadre que sera exploité le potentiel représenté, localement, par les énergies renouvelables. Par ailleurs, devront notamment être explorées les possibilités offertes par le tiers-financement en matière de réhabilitation, tout particulièrement en direction des ménages. Sera également ouvert, avec les usagers, le débat à propos du chauffage urbain et de sa tarification tandis que seront développés les liens entre les réseaux de chaleur à l'échelle de l'agglomération et envisagée l'opportunité de leur extension ;
- conduire une nouvelle campagne mur/mur, englobant l'habitat social comme les bâtiments communaux, dans le cadre d'un Programme local de l'habitat (PLH) aux objectifs sociaux et environnementaux réaffirmés, incluant le développement de l'habitat participatif. Ce PLH devra aller de pair avec la définition d'une stratégie foncière d'agglomération permettant la construction de logements abordables répartis sur l'ensemble de nos territoires, posant la question d'un outil public de construction de logements à l'échelle de notre agglomération, tout autant que la protection des terres agricoles par exemple.

Innovation, emploi et qualité de vie : parce que le triptyque enseignement supérieur, recherche et industrie, renforcé par l'engagement constant des collectivités locales, est à la fois une spécificité grenobloise et l'un des plus grands atouts de notre agglomération, parce que l'action conduite dans le cadre d'un dispositif novateur tel que « Chantiers et emploi » par exemple doit être confortée, parce que nous affirmons notre volonté de contribuer à développer l'emploi et bâtir une agglomération intelligente fondant son attractivité sur la qualité de vie, nous nous engageons à :

- préserver, soutenir et faire évoluer le « modèle grenoblois » au travers d'une stratégie d'innovation globale et élargie, incluant l'aménagement numérique de nos territoires, qui fera toute sa place à l'emploi industriel. Celle-ci sera complémentaire d'un soutien plus large à l'activité économique dans sa diversité, usant notamment du levier de la commande publique qui verra le renforcement de critères sociaux et environnementaux, une question qui, dans son ensemble, fera l'objet d'états

généraux. Des petites et moyennes entreprises à l'économie sociale et solidaire en passant par le commerce et l'artisanat, c'est ainsi que nous entendons œuvrer à toutes les échelles de projet, favoriser des logiques de filières et valoriser l'innovation comme les savoir-faire dans la proximité, par exemple au travers d'hôtels d'activités. Dans ce cadre, la question des contreparties devra systématiquement être posée dès lors que seront accordées des subventions directes, elles aussi fondées sur des critères sociaux et environnementaux. L'agglomération s'engagera également en faveur de la revalorisation des friches industrielles, favorisant ainsi l'emploi, notamment peu qualifié, qui devra être développé de manière équilibrée à l'échelle de nos territoires. Devront, enfin, être développées des initiatives en faveur de l'économie circulaire comme de l'économie de fonctionnalité, pourront être expérimentées des initiatives telles que des monnaies alternatives tandis que seront exclues toutes relations contractuelles avec des entités concernées par des activités dans les paradis fiscaux ;

- faciliter une mobilité durable en développant les mobilités douces et en optimisant nos outils, et notamment l'interconnexion entre réseaux tout en travaillant, avec les territoires voisins, à l'émergence d'une autorité organisatrice unique. C'est ainsi que nous entendons prioritairement nous concentrer sur les difficultés rencontrées en entrées d'agglomération, sans pour autant exclure l'approfondissement d'une organisation des déplacements en rocade. C'est dans ce cadre que s'inscriront la création du premier tram-train en direction d'une des branches de l'« Y » grenoblois et l'étude des possibilités offertes par le câble, autant d'initiatives qui excluront le recours à un partenariat public-privé. Cette volonté se traduira également par le traitement du « nœud » que représente aujourd'hui le Rondeau, préalable indispensable à la fluidification du trafic automobile, sur la rocade sud comme l'A480, appelées à évoluer vers des boulevards urbains à deux fois deux voies, dont la vitesse sera limitée à 70 km/h dans le cadre d'un ensemble plus large de mesures de régulation du trafic, mais également à un franchissement par un tramway en direction du sud de l'agglomération. Dans la même perspective et afin de favoriser un changement des habitudes de transport, il s'agira d'user de l'ensemble des leviers à notre disposition, de la tarification, incluant une gratuité ciblée, au développement des parkings-relais en passant par la création de centres de logistique urbaine ou d'« autoroutes cyclables » avec pour objectif un triplement de la pratique qui se traduira également par le développement du service Métrovélo, des arceaux ou encore la sécurisation du réseau ;
- améliorer notre cadre de vie avec, notamment, la mise en place d'un plan stratégique de développement des équipements d'intérêt communautaire, incluant des équipements sportifs et culturels ainsi qu'un réseau de parcs urbains et espaces naturels s'inscrivant dans la trame verte et bleue. C'est sur cette base que sera développée une politique du tourisme cohérente s'appuyant sur les atouts de nos territoires et notamment leur polycentralité, au service de l'emploi local. C'est également dans ce cadre que devront être renforcées les relations avec les Parcs naturels régionaux du Vercors, de Chartreuse et de Belledonne en devenir. De la même manière sera développée et structurée la filière bois ainsi qu'une politique agricole d'agglomération favorable au maintien et à l'installation d'agriculteurs, incluant une action forte de soutien aux circuits courts, par l'intermédiaire, notamment, des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), mais aussi du développement de la légumerie d'agglomération, des abattoirs, du lien avec les services de restauration collective comme des jardins familiaux et partagés. C'est également à ce titre que sera engagée une politique globale de lutte contre les pollutions, qu'il s'agisse de pollution de l'air – avec la nécessité de traiter la question du chauffage au bois, y compris par le biais d'un fonds de conversion, comme, dans

le cadre d'une politique de déplacements globale et ambitieuse, de remplacer notre parc bus par des véhicules moins polluants – ou de pollution sonore et électromagnétique notamment ;

- moderniser le service public en l'adaptant aux évolutions des usages et des rythmes de vie.

Cohésion, solidarité et intercommunalité : parce que notre agglomération est riche de sa diversité, parce que son évolution, notamment en termes de périmètre, nous oblige à imaginer de nouvelles formes de solidarité y compris, par exemple, en réinterrogeant la Dotation de solidarité communautaire (DSC) et en développant de nouveaux outils de péréquation, parce que nous affirmons notre volonté de bâtir une agglomération solidaire et de répondre à l'enjeu de son appropriation par nos concitoyens, nous nous engageons à :

- créer une cellule d'ingénierie publique venant en appui des communes, et notamment les plus petites, en matière d'urbanisme, de finances ou encore d'affaires juridiques comme, plus largement, de déclinaison territoriale des politiques métropolitaines. Véritable plateforme de services, elle aura vocation à favoriser la mutualisation d'équipements et de personnels ;
- encourager, par l'intermédiaire de fonds spécifiques, les projets innovants propres à deux communes ou plus, et ayant une dimension intercommunale afin de favoriser des coopérations de proximité. De telles coopérations pourront également, sur la base de la volonté des communes, conduire progressivement à l'émergence de politiques locales intercommunales ;
- poursuivre la structuration d'une agglomération polycentrique, notamment au travers de l'approche sous forme de polarités, avec pour objectif de « recoudre » le tissu urbain. C'est dans le cadre de cette structuration que seront étudiées les modalités d'évolution vers un Plan local d'urbanisme intercommunal tenant compte de l'ensemble des orientations précitées à l'image du développement de logements abordables ou de la préservation des terres agricoles ;
- imaginer une nouvelle politique de la ville et de la rénovation urbaine, dans le cadre de la réforme nationale en cours et, au-delà, d'une approche spécifique à la Métro, passant notamment par un fonds de cohésion sociale renforcé comme une participation citoyenne développée.

# Notices biographiques

---

## **Pierre Arnaud**

Enseignant à l'université Joseph-Fourier Grenoble, vice-président du conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole, président fondateur de l'Entente athlétique Grenoble 38.

## **Daniel Bloch**

Il a été président de l'Institut national polytechnique et de l'université Joseph-Fourier de Grenoble, directeur des enseignements supérieurs, recteur des académies de Montpellier, Nantes, Orléans-Tours et Reims et président du haut-comité Éducation-Économie.

## **Jean-Philippe Delorme**

Directeur du Parc naturel régional du Vercors.

## **Gérald Dulac**

Informaticien (Télémechanique/Sems), dirigeant et créateur d'entreprise (Apsis/Aptor/Eolas), adjoint au maire de Grenoble et vice-président de l'agglomération grenobloise en charge du développement économique (1995-2001), président du conseil de développement de l'agglomération grenobloise (2001-2007). Président du groupe d'économie solidaire Ulisse.

## **Gil Emprin**

Professeur agrégé d'histoire au lycée international Europole de Grenoble, correspondant pour l'Isère de l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), co-directeur de la collection « Résistances » aux Presses universitaires de Grenoble. Chargé du service éducatif du musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère.

## **René Favier**

Professeur émérite d'histoire moderne. Ancien vice-président chargé de la recherche à l'université Pierre-Mendès-France. Ancien directeur délégué à Grenoble du LAHRA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes) (UMR CNRS-ENS, Lyon 2, université Pierre-Mendès-France).

## **Marie-Christine Fourny**

Enseignante-chercheuse à l'université Grenoble-Alpes (Cité des territoires/IGA+IUG) et au laboratoire PACTE-Territoires. Elle a dirigé l'Institut de géographie alpine, puis a été vice-présidente recherche adjointe SHS de l'université Grenoble 1. Elle dirige actuellement le Labex ITEM – Innovation des territoires de montagne.

## **Jean-Pierre Gillet**

Vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble. Président de la commission Industrie & Services de la chambre de commerce et d'industrie de la Région Rhône-Alpes. Ancien directeur d'établissement et des sites de la région grenobloise de Schneider Electric.

## **Sophie Guoin**

Directrice de l'espace Belledonne, structure porteuse du projet de Parc naturel régional.

## **Gérard Hanus**

Directeur du Parc naturel régional de Chartreuse et intervenant dans les formations de l'université Grenoble-Alpes.

## **Nicolas Kada**

Professeur agrégé de droit public. Université Grenoble-Alpes. Codirecteur du Centre de recherches juridiques de l'université Grenoble-Alpes et du GRALE (GIS CNRS), il est spécialiste du droit des collectivités territoriales et dirige une formation de master 2 dans ce domaine.

## **Simon Labouret**

Post-doctorant au Centre d'études européennes de Sciences Po et chercheur associé à Pacte, à l'Institut d'études politiques de Grenoble.

## **Romain Lajarge**

Enseignant-chercheur à l'université Grenoble-Alpes (Cité des territoires/IGA+IUG) et au laboratoire PACTE-Territoires. Il dirige le département Territoires du laboratoire PACTE et est directeur adjoint du CIST – Collège international des sciences du territoire.

## **Pierre-Antoine Landel**

Enseignant-chercheur à l'université Grenoble-Alpes (Cité des Territoires/IGA+IUG) et au laboratoire PACTE-Territoires. Il a dirigé l'antenne ardéchoise du Cermosem.

## **Rémi Le Fur**

Professeur associé à l'université Grenoble-Alpes (Cité des Territoires/IGA+IUG) et au laboratoire PACTE-Territoires. Il est également consultant au sein du cabinet de conseil en développement durable, INDDIGO.

## **Jean-François Lyon-Caen**

Architecte, enseignant chercheur, coordinateur de l'équipe de recherche et du master architecture-paysage-montagne à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble.

## **Alain Némoz**

Physicien, professeur émérite des universités, ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm). Il a été président de l'université Joseph-Fourier de Grenoble, de la Maison de la culture et du Centre culturel, scientifique, technique et industriel La Casemate dont il est l'un des fondateurs.

## **Claire Schlenker**

Professeur honoraire à Grenoble INP. Elle a été directrice du Laboratoire d'études des propriétés électroniques des solides (CNRS) et directrice de l'École nationale supérieure de physique de l'Institut national polytechnique de Grenoble.

## **Jean-Jacques Sotto**

Professeur honoraire d'hématologie à l'UJF. Ancien chef du département de cancérologie et d'hématologie au CHU de Grenoble. Ancien assesseur de la faculté de médecine chargé de la réforme de l'enseignement.

## **Roland Vidil**

Ingénieur INPG, il est président de l'association Hydro 21 qui regroupe les principaux acteurs industriels et académiques de la filière hydraulique grenobloise. Il a été directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble.

# Remerciements

---

Les auteurs remercient pour leurs contributions :

Serge Aubert, professeur UJF, station alpine du Lautaret

Marc Baietto, ancien président de Grenoble-Alpes-Métropole

Pierre Benech, directeur de Phelma Grenoble-INP

Laurent Bouvier, président de Grenoble-INP Alumni,

Françoise Delpech, directrice de Polytech Grenoble (UJF)

Michel Cochet, entrepreneur, scierie Bois du Dauphiné

Damien Denizot, chargé de mission en charge de l'écriture du deuxième projet métropolitain

Édouard Dovillaire, directeur adjoint innovation et produits dans le groupe Pomagalski

Christian Dupré, ancien responsable de l'écriture du premier projet métropolitain

Renée Grillot, ancienne doyenne de la faculté de pharmacie de Grenoble

Serge Gros, directeur du CAUE de l'Isère

Jacques Henry, directeur de l'Aménagement des territoires du département de l'Isère

Marie-Sophie Lacroix, secrétaire générale de Grenoble-INP Alumni

Yassine Lakhnech, vice-président recherche de l'UJF et la DIREVA-Direction de la recherche et de la valorisation de l'UJF

Patrick Lambouroud, ancien directeur de Créabois Isère

Thierry Lichtenberger, directeur du groupe Formation de la CCI de Grenoble.

Jean-Jacques Lyon-Caen, architecte, urbaniste et juriste, enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette

Jean-Claude Mattio, entrepreneur, Société dauphinoise de construction et charpente

Anne Milet, vice-présidente relations internationales ainsi que la direction des relations internationales de l'UJF

Anne-Laure Oudinot-Guilloteau, directrice de la communication et du marketing opérationnel de GEM

Myriam Pagis, professeur UJF à Valence

Hervé Pelloux, président de la commission scientifique de la faculté de médecine de Grenoble

Judith Peters, professeur UJF à l'institut Laüe-Langevin

Brigitte Plateau, administratrice générale de Grenoble-INP

Vincent Rabillard, directeur de cabinet du président de Grenoble-Alpes Métropole

Loïck Roche, directeur de Grenoble École de management,

Jean-Paul Romanet, doyen de la faculté de médecine de Grenoble

Michel Schlenker, professeur honoraire à Grenoble-INP

Maryse François-Xausa, senior vice-présidente R&D, branche énergie renouvelable d'Alstom

Jean-Pierre Zarski, président de la commission d'établissement du CHU de Grenoble



# Glossaire

---

AACSB	Association to Advance Collegiate Schools of Business
Ades	Association démocratie, écologie et solidarité
AEPI	Agence d'études et de promotion de l'Isère
ALUR	loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové
ARS	Agence régionale de santé
BCA	Bataillon de chasseurs alpins
C2D	Conseil de développement
CAPI	Communauté d'agglomération des portes de l'Isère
CAUE	Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement
CCIG	Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble
CDCI	Commission départementale de coopération intercommunale
CDDRA	Contrats de développement durable de la Région Rhône-Alpes
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CENG	Centre d'études nucléaires de Grenoble
CERN	Conseil européen pour la recherche nucléaire
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CGT	Confédération générale du travail
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIME	Centre interuniversitaire de microélectronique
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COMUE	Communauté d'universités et d'établissements
CPER	Contrat de plan État-Régions
CPP	Cycle préparatoire polytechnique
CREMHyG	Centre de recherche et d'essai de machines hydrauliques de Grenoble
CUEF	Centre universitaire d'études du français
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDPCS	Direction départementale de la population et de la cohésion sociale
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DGS	Direction générale des services
DHU	Départements hospitalo-universitaires
DIA	Division d'infanterie alpine
DRC	Délégation à la recherche clinique
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, sports et de la cohésion sociale
EDF-CIH	Électricité de France – Centre d'ingénierie hydraulique
EDF-DTG	Électricité de France – Division technique générale
EEA	Electronique, automatique et électrotechnique
EELV	Europe Écologie Les Verts
EMBL	Laboratoire européen de biologie moléculaire
EMFL	Laboratoire européen des champs magnétiques
EMHM	École militaire de haute montagne
ENSAG	École nationale supérieure d'architecture de Grenoble
ENSE3	École nationale supérieure de l'énergie, de l'eau et de l'environnement
ENSGI	École de génie industriel
ENSIMAG	École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble
ENSPG	École nationale supérieure de physique de Grenoble
ENSTIB	École nationale supérieure des technologies et industries du Bois
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPN	campus européen des photons et des neutrons
ERCA	European Research Course on Atmospheres
ERDF	Électricité réseau distribution France
ESA	European Spatial Agency
ESO	European Southern Observatory
ESONN	European School On Nanosciences & Nanotechnologies
ESRF	European Synchrotron Radiation Facility
FEDER	Fonds européen de développement régional

FG	Front de gauche
FLI	France Life Imaging
FN	Front national
GAM	Groupes d'action municipale
GEA	Grenobloise d'électronique et d'automatique
GEG	Grenoble électricité gaz
GEM	Grenoble école de management-
GIANT	Grenoble Innovation for Advanced New Technologies
GIEC	Groupe International d'experts sur le climat
GIFT	Grenoble Innovation Fast Track
GIN	Grenoble institut des neurosciences
GIRC	Groupe international de recherche sur le cancer
HERCULES	Higher European Research Course for Users of Large Experimental Systems
HP	Hewlett-Packard
IAB	Institut Albert-Bonniot
IBS	Institut de biologie structurale
IEG	Institut électrotechnique de Grenoble
IEPG	Institut d'études politiques de Grenoble
IFCEN	Institut franco-chinois d'énergie nucléaire
IFPS	Institut de formation des professions de santé
ILL	Institut Laue-Langevin
IMAG	Informatique et mathématiques appliquées de Grenoble
INPG	Institut national polytechnique de Grenoble
INRIA	Institut national de la recherche en informatique appliquée
INSA	Institut national des sciences appliquées
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRAM	Institut de radioastronomie millimétrique
IRM	Imagerie résonance magnétique
IRTSV	Institut de recherche en technologies et recherche du vivant
ISI	Institut for Scientifique Information
ISTG	Institut des sciences et techniques de Grenoble
J.O.	Jeux olympiques
LCR	Ligue communiste révolutionnaire
LEPM	Laboratoire d'électrostatique et de physique du métal
LETI	Laboratoire d'électronique et de technologie de l'information
LNCMI	Laboratoire national des champs magnétique intenses-
MAPTAM	loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MODEM	Mouvement démocrate
MOOC	Massive Open Online Courses
NPA	Nouveau parti anticapitaliste
OBSy	Observatoires de l'Y grenoblois
ORESAs	Organisation régionale d'étude du sillon alpin
OSUG	Observatoire des sciences de l'univers
PACES	Première année commune des études de santé
PACTE	Politiques publiques, ACTION politique, TERRitoires
PCET	Plan climat énergie territorial
PCF	Parti communiste français
PDU	Plan de déplacements urbains
PLH	Plan local de l'habitat
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Parcs naturels régionaux
PS	Parti socialiste
R&D	Recherche & Développement
RDC	République du Congo
RéATE	loi sur la réorganisation de l'administration territoriale de l'État
RUG	Région urbaine grenobloise
SATT	Société d'accélération et de transferts de technologies
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SGAR	Secrétaires généraux aux affaires régionales
SMTc	Syndicat mixte de transports en commun
SRU	loi sur la Solidarité et le renouvellement urbains
STO	Service du travail obligatoire
STS	Sections de techniciens supérieurs
TICE	Techniques de l'information et de la communication pour l'enseignement

U3	Université Stendhal Grenoble 3
U3M	Université du 3 <sup>e</sup> millénaire
UDI	Union des démocrates indépendants
UE	Union européenne
UER	Unité d'enseignement et de RECHERCHE
UFR	Unité de formation et de recherche
UGA	Université Grenoble Alpes
UJF	Université Joseph-Fourier
UMP	Union pour un mouvement populaire
UPMF	Université Pierre-Mendès-France
UT	Unités territoriales
VLT	Very Large Telescope